



CC Cœur et Coteaux du Comminges



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport d'orientation budgétaire 2022

22ep171



Sommaire

PARTIE 1 : CONTEXTE NATIONAL ET PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022.....	page 3
1.1. Le contexte national.....	page 4
1.2. Les principales dispositions de la loi de finances pour 2022.....	page 16
PARTIE 2 : ELEMENTS DE COMPARAISONS FINANCIERES ET FISCALES.....	page 26
3.1. La fiscalité 2020.....	page 28
3.2. La DGF et le FPIC 2021.....	page 52
3.3. Comparaisons financières 2017-2020.....	page 62
PARTIE 3 : SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE 2021 ET SON EVOLUTION DEPUIS SA CREATION.....	page 68
PARTIE 4 : LES HYPOTHESES DE FISCALITE- PREVISIONS 2022.....	page 79
4.1 STABILITE DES TAUX	page 80
4.2 LE COEFFICIENT DE LA TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM).....	page 82
4.3 L'HARMONISATION DES TAUX D'IMPOSITION DE TEOM.....	page 84
PARTIE 5 : LA MASSE SALARIALE- RETROSPECTIVE/PERSPECTIVE.....	page 89
PARTIE 6 : BILAN 2021 DES SERVICES.....	page 98
PARTIE 7 : LES PROJETS DE 2022.....	page 109



PARTIE 1

LE CONTEXTE NATIONAL ET LES PRINCIPALES RÉFORMES DE LA LF 2022



1.1.

LE CONTEXTE NATIONAL

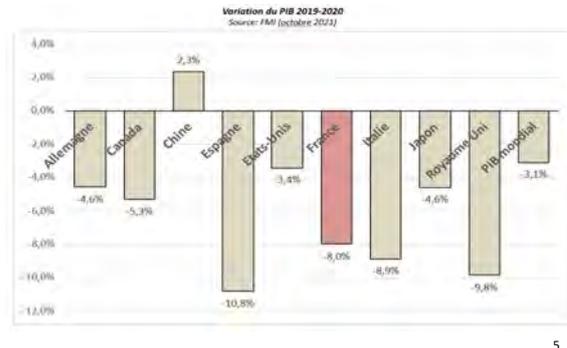




En France, une récession d'ampleur inédite depuis la création des comptes nationaux en 1948

Depuis la création de la comptabilité nationale, on peut faire **trois observations** concernant l'évolution du PIB de la France depuis 1950 :

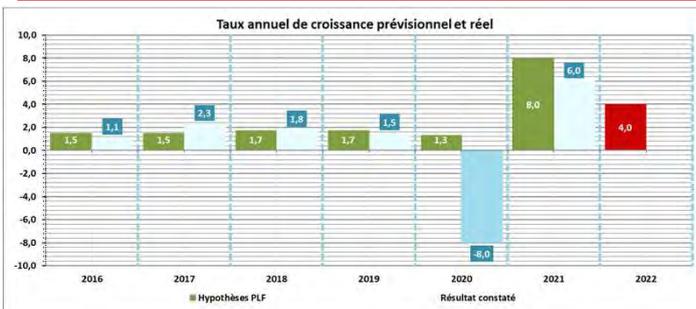
1. Tendanciellement, le PIB progressait de l'ordre de 4 à 5% par an, puis la dynamique s'est réduite progressivement. De 1950 à 1975, le rythme était de 4 à 5%. En fin de période, la croissance du PIB est de l'ordre 1,5%/an.
2. Depuis 1950, la France a connu quatre récessions. La première en 1975, c'est l'effet du premier choc pétrolier avec un PIB qui a diminué de 1%. La deuxième en 1993, où celui-ci avait diminué de 0,86%. La crise de 2009, où il avait diminué de 2,9% et la récession de 2020, - 7,9% qui a été réévalué depuis à - 8%. Concernant ces 4 années de récession, celle de 2020 est celle pour laquelle l'intensité de la récession a été la plus forte.
3. Le FMI a évalué la récession mondiale en 2020 à hauteur 3,1%. Si on compare ce qui s'est passé en France avec les principales économies (G7, Chine et Espagne), l'intensité de la récession en France en 2020 a été l'une des plus fortes.



5



Hypothèse initiale de croissance et croissance effective : les écarts constatés ou possibles



Les avis du Haut Conseil des Finances Publiques :

Avis 2019 : le Haut Conseil estime que la prévision de croissance de 1,7% pour 2019 est plausible. Il relève qu'elle s'inscrit dans un contexte international marqué par des incertitudes particulièrement élevées.

Avis 2020 : le Haut Conseil considère que la prévision de croissance du gouvernement est atteignable pour 2019 et plausible pour 2020. Il souligne que cette prévision ne prend pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord et ses conséquences sur la croissance française.

Avis 2021 : le Haut Conseil considère que le niveau d'activité qui serait atteint en 2021 dans le scénario du Gouvernement (- 2,7% par rapport à 2019), très dépendant de l'évolution de la situation sanitaire, est plausible. Il estime que la prévision d'activité pour 2020 est prudente et, à l'inverse, que l'ampleur du rebond prévu pour 2021 est volontariste.

Avis 2022 : le Haut Conseil considère que l'hypothèse de croissance du Gouvernement pour 2021 (+6,0%), révisée en hausse depuis la 1ère loi de finances rectificative de l'année (LFR1) du fait d'une amélioration plus forte qu'attendu des indicateurs conjoncturels, est prudente et que celle pour 2022 (+4,0%) est plausible.

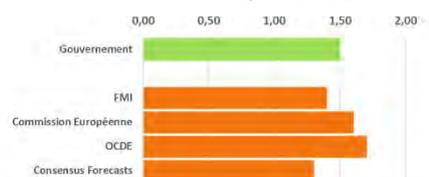
Les hypothèses de croissance : comparaisons

en point			
	2021 révisé	2022	2022-2019
Gouvernement	6,00	4,00	1,50

	2021 révisé	2022	2022-2019
Consensus Forecasts	6,10	3,80	1,30

	2021 révisé	2022	2022-2019
FMI	5,80	4,20	1,40
Commission Européenne	6,00	4,20	1,60
OCDE	6,30	4,00	1,70

Taux de croissance du PIB, cumul 2019-2022



La prévision de croissance 2021 de 6% a été révisée à 6,25%. Les ressources publiques supplémentaires induites ne seront pas affectées à la réduction du déficit public qui ne refluera donc pas, en raison de dépenses nouvelles, avec notamment presque 6 milliards supplémentaires engagés pour contrer la flambée des prix de l'énergie en 2022.

6

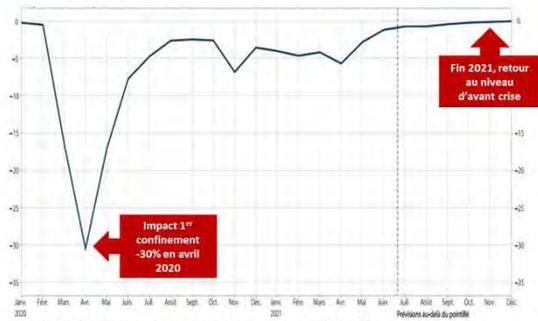


Le rebond de 2021 : un PIB en hausse de +6,25% qui reste inférieur de 2,2% à 2019

L'hypothèse d'une croissance de 6,25% en 2022 repose notamment sur le fait que le niveau d'activité **mensuel** a retrouvé son niveau de 2019 en décembre 2021, alors qu'il a été inférieur sur les autres mois.

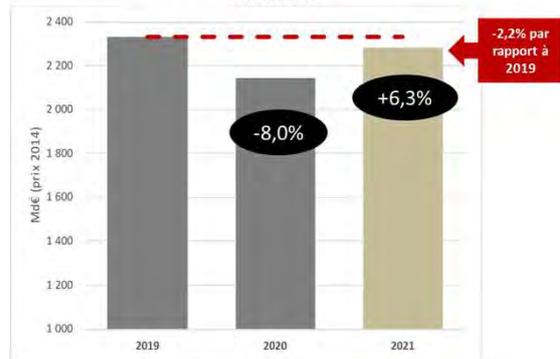
Ainsi, le PIB **annuel** mesuré en valeur (hors effet prix) de 2021 reste toujours inférieur de 2,2% à celui de 2019.

Pertes d'activités mensuelles estimées puis prévues
Source : INSEE, note de conjoncture d'octobre 2021



Lecture : en septembre, l'activité économique aurait été en retrait de -0,4% par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

PIB (valeur et taux de croissance)
Source: INSEE

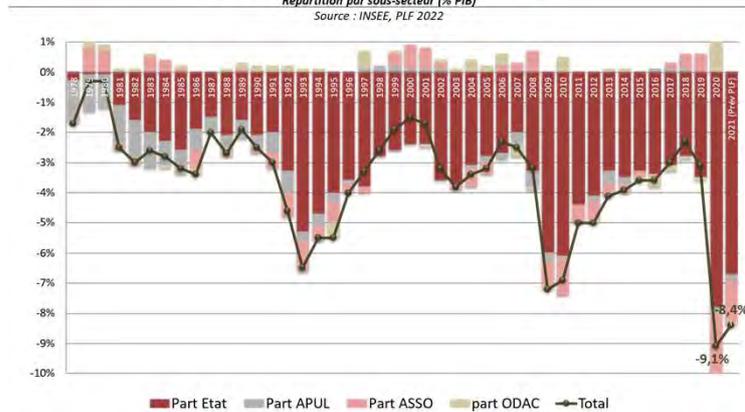


Un déficit public prévisionnel 2021 de 206 Md€ représentant 8,4% du PIB

En 2020, le déficit public est supérieur à 210 Md€. En 2021, il est prévu qu'il atteigne 206 Md€ et représente 8,4% du PIB. Depuis 1978, le déficit public rapporté au PIB n'a jamais été aussi fort. Les années 2020 et 2021 sont complètement atypiques. Ce qui explique la situation du déficit public au cours de 2020, c'est :

- D'une part, les mesures de soutien liées aux plans d'urgences qui ont été mis en place (près de 70 Md€ en 2020 et un montant qui devrait être équivalent en 2021).
- D'autre part, en 2020, la baisse des recettes de l'Etat et des administrations sociales de l'Etat : diminution des impôts, TVA et cotisations sociales, qui représente -52,6 Md€.

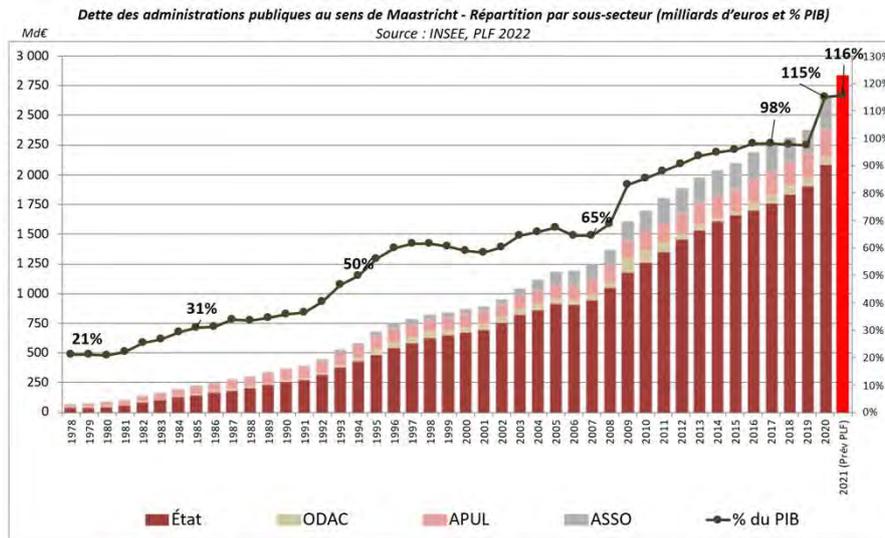
Déficit des administrations publiques au sens de Maastricht
Répartition par sous-secteur (% PIB)
Source : INSEE, PLF 2022





Un endettement public prévisionnel 2021 de 2 836 Md€ représentant 115,6% du PIB

Ce creusement du déficit en 2020 et 2021 a mécaniquement alimenté l'endettement de la puissance publique. On devrait atteindre 2 836 Md€ en 2021, représentant 115,6% du PIB. Le poids de l'endettement public continue d'augmenter en 2021.



Perspectives pluriannuelles du déficit et de l'endettement public

Tableau 6: Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB sauf mention contraire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public	-3,0	-2,3	-3,1	-9,1	-8,4	-4,8	-4,3	-3,8	-3,4	-3,0	-2,6
dont État	-3,1	-2,8	-3,5	-7,8	-6,7	-5,0					
dont ODAC	-0,2	-0,1	-0,1	1,0	-0,1	0,3					
dont APUL	0,1	0,1	0,0	-0,2	-0,2	-0,1					
dont ASSO	0,2	0,5	0,6	-2,1	-1,4	0,0					
Solde conjoncturel	-0,3	0,1	0,4	-4,3	-1,5	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Mesures ponctuelles et temporaires	-0,2	-0,1	-1,0	-2,8	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Solde structurel	-2,4	-2,3	-2,5	-1,9	-6,8	-4,7	-4,3	-4,0	-3,6	-3,3	-2,9
Ajustement structurel	0,3	0,2	-0,2	0,6	-4,9	2,1	0,35	0,35	0,35	0,35	0,35
Dépense publique hors crédits d'impôts	55,1	54,0	53,8	60,8	59,9	55,6	54,7	54,1	53,6	53,2	52,9
Evolution de la dépense publique en volume, hors crédits d'impôts (en %)	1,5	-0,9	1,9	6,6	3,4	-3,5	-0,3	0,2	0,2	0,5	0,6
retraités de la création de France, compétences en 2019 et des mesures d'urgence et de relance en 2020 et 2021 (%)				1,2	2,1	0,8	1,0	0,5	0,6	0,6	0,6
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	45,1	44,7	43,8	44,5	43,7	43,5	43,4	43,5	43,6	43,6	43,7
Dettes publiques	98,1	97,8	97,5	115,0	115,6	114,0	115,2	116,1	116,3	116,2	115,7
...hors soutien financier à la zone euro**	95,3	95,0	94,8	112,2	113,0	111,5	112,8	113,8	114,2	114,1	113,7
Croissance volume (%)	2,3	1,9	1,8	-7,9	6,0	4,0	1,6	1,4	1,4	1,4	1,4
Croissance potentielle (%)	1,2	1,3	1,2	0,0	0,8	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35

* Y compris reprises de dette SNCF Réseau pour 25 Md€ en 2020 et 10 Md€ en 2022. Cette opération est neutre pour les administrations publiques car il s'agit d'une dépense côté Etat et en miroir d'une recette côté ODAC. Hors cette opération les soldes de l'Etat et des ODAC seraient respectivement de -5,7% du PIB et -0,1% du PIB en 2020 et -4,6% du PIB et 0,0% du PIB en 2022.

** Le soutien financier à la zone euro comprend les prêts bilatéraux, la participation française au Fonds européen de stabilité financière (FESF) et les dotations en capital de la France au Mécanisme européen de stabilité (MES).

Note : La décomposition structurelle est présentée sur la base d'une croissance potentielle révisée à 0,0% en 2020 et 0,8% en 2021, avant de retrouver sa dynamique d'avant crise à 1,35% dès 2022. Cela correspond à une perte pérenne de PIB de 1,4% point par rapport au scénario de la LFPF.

Perspectives pluriannuelles (RESF 2022) :

1. Le déficit public représenterait 4,8% du PIB en 2022 (dont un déficit de 0,1% pour les APUL), avec un retour sous le seuil de 3% à l'horizon 2027.
2. Cette lente réduction du déficit public est justifiée par la volonté de « ne pas casser le retour de la croissance tel que cela a été le cas en 2011-2012 et de ne pas fragiliser le potentiel d'activité de l'économie, facteur important de la soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme ».
3. L'endettement public amorcerait une décade à partir de 2027.
4. Ces perspectives de déficit public reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales (en particulier France Relance) contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée à +0,7% en volume (hors mesures d'urgence et de relance) entre 2022 et 2027.

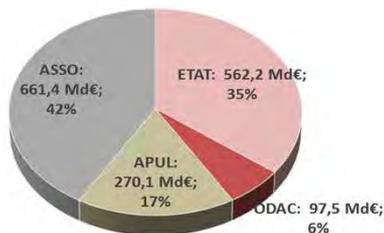


Un objectif d'évolution des dépenses publiques totales (fonctionnement et investissement) de + 0,7 % en volume

	2023	2024	2025	2026	2027
Objectif PLF 2022 (évolution en volume)	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
IPC hors tabac (PLF 2022)	1,50%	1,60%	1,75%	1,75%	1,75%
Evolution nominale	2,21%	2,31%	2,46%	2,46%	2,46%

➤ Dans ce scénario, comment se répartit la croissance entre les différents niveaux d'administration publique ? En termes de périmètre, le 0,7 % s'applique à la fois aux dépenses de fonctionnement et aux dépenses d'investissement, donc c'est bien la totalité qui est prise en compte. En volume, on raisonne hors effet inflation. Lorsqu'on y ajoute les hypothèses d'inflation que l'on a dans le PLF, on se retrouve avec une évolution nominale des dépenses totales comprise entre 2,2 et 2,3% les premières années, allant jusqu'à 2,4-2,5% les années suivantes. La somme des dépenses des organismes de sécurité sociale avec celles de l'État pèsent à hauteur de 77% des dépenses totales. La capacité qu'il reste aux APUL pour encadrer leur croissance de dépenses va être extrêmement conditionnée par l'évolution des deux autres.

Répartition des dépenses totales 2020 (Md€)
Source : INSEE



➤ La crise Covid-19 a conduit l'Union Européenne à suspendre la procédure des déficits excessifs (déficit public et endettement public limités respectivement à 3 et 60% du PIB). Ces perspectives de déficit et d'endettement public, conditionnant l'évolution des dépenses publiques résisteront-elles au cadre actuel (ou rénové) du pacte de stabilité et de croissance de la zone euro ?

➤ Quelle future trajectoire des finances publiques redéfinie en 2023 dans une nouvelle loi de programmation des finances publiques ? A l'occasion des élections présidentielle et législative 2022, une nouvelle loi de programmation des dépenses publiques sera adoptée, et ce sera elle qui fixera le cadre dans lequel les dépenses du secteur public pourront évoluer.



Les collectivités locales à nouveau mises à contribution pour réduire l'endettement public ?

Les objectifs de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022

La LPFP a fixé un objectif d'évolution nominale des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements (budgets principaux et annexes) de +1,2% par an et une réduction annuelle de leur besoin de financement (solde entre l'emprunt et le remboursement du capital) de 2,6 Md€.

Les modalités

Une « contractualisation » avec les principales collectivités (budget de fonctionnement supérieur à 60 M€, soit 321 collectivités).

- Un objectif contraignant d'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal (+1,2% par an en moyenne) ;
- Un objectif non-contraignant de réduction du besoin de financement ;
- Le cas-échéant, une trajectoire, non-contraignante, d'amélioration de la capacité de désendettement (dette / épargne brute).

Le bilan à fin 2019 (contractualisation suspendue en 2020 en raison de la crise Covid) : le respect de l'objectif contraignant mais une réduction du besoin de financement inférieure à la cible.

- Hausse cumulée des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2019 : +0,8% pour les 321 collectivités (pour un plafond de +2,4%) et +1,6% pour l'ensemble des collectivités ;
- Diminution du besoin de financement de -1,4 Md€ de 2017 à 2019, pour une cible à -5,2 Md€.

Vers une deuxième génération de contrats dans les prochaines années ?

Le rapport de la commission pour l'avenir des finances publiques (mars 2021) invite à :

- Fixer une norme en dépense globale et à la décliner de manière différenciée dans toutes les administrations (Etat, collectivités territoriales et administrations de sécurité sociale) ;
- Proroger le dispositif de contractualisation avec les collectivités en élargissant son champ d'application (davantage de collectivités concernées et prise en compte des budgets annexes).

Questions non abordées dans le rapport ?

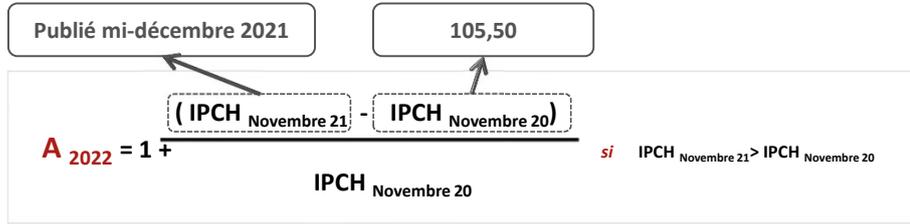
- Fixer une norme contraignante du besoin de financement dans chaque contrat ?
- Contractualiser à une échelle consolidée communes/groupement ?



L'estimation du coefficient d'actualisation pour 2022 avec l'IPCH de novembre 2021

Ne concerne que les valeurs locatives des :

- locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile ;
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.



Dernières valeurs connues :

IPCH novembre 2021	IPCH Novembre 2020
109,09	105,50

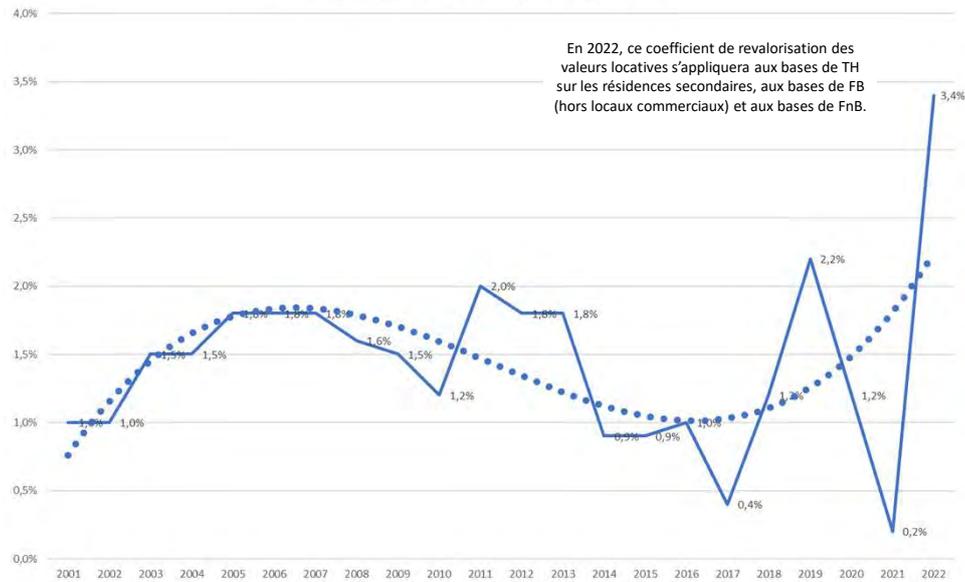
Estimation d'actualisation forfaitaire avec l'IPCH de novembre 2021

$$A_{2022} = 1 + \frac{(109,09 - 105,50)}{105,50} = 1 + 0,0340 = 1,0340 \Leftrightarrow 3,40\% \Leftrightarrow 3,4\%$$



L'actualisation des VLF depuis 2000

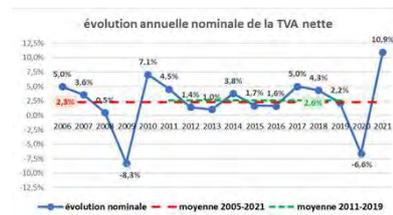
Actualisation des valeurs locatives foncières en LF





L'impact de la crise COVID sur les principales ressources fiscales de la CC Cœur et Coteaux du Comminges

- ✓ Suite à la dernière réforme fiscale, la CC Cœur et Coteaux du Comminges perçoit, à partir de 2021, une quote-part de la TVA nationale (7,7M€ en 2021). Son montant évoluera en fonction de l'évolution nationale de la TVA. Pour 2022, le produit de TVA de la communauté devrait croître de plus de 5% en application de la loi de finances (effet reprise économique suite à la crise COVID 2019).
- ✓ L'impact de la crise du COVID sur l'activité des entreprises en 2020 va avoir des répercussions sur le produit de CVAE 2022 compte tenu du mécanisme de recouvrement de cet impôt local. Ainsi, d'après les premières simulations de la DGFIP relatives au produit de CVAE de la communauté au titre de 2022, ce dernier pourrait s'élever à 1 731k€ contre 1 982k€ en 2021 soit une perte de -251k€.
- ✓ De même, la crise du COVID pourrait également avoir des répercussions sur le produit de CFE de la communauté. En effet, avec un chiffre d'affaires plus faible, les entreprises soumises à la base minimum CFE pourraient « descendre » dans les tranches de chiffres d'affaires et donc acquitter une cotisation minimum CFE plus faible.



1.2.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022



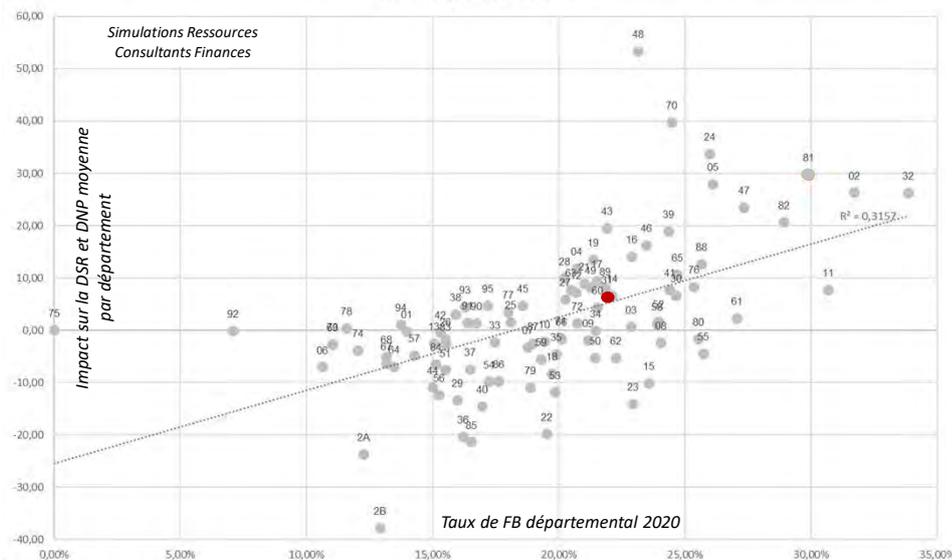
La réforme des indicateurs de péréquation

- ✓ La loi de finances pour 2022 adopte de **nouvelles définitions pour le potentiel fiscal/financier et pour l'effort fiscal** afin de tirer les conséquences de la réforme de la taxe d'habitation et de la réforme des impôts dits de production. Rappelons que ces indicateurs sont utilisés pour la répartition de la DGF des communes et EPCI ainsi que pour le FPIC.
- ✓ Cette réforme des indicateurs de péréquation est accompagnée d'un **mécanisme dégressif de lissage des effets**. Concrètement, les corrections devraient revenir à neutraliser en 2022 les effets de la nouvelle définition du potentiel financier au regard de l'ancienne. Ce n'est qu'à partir de 2028 que les nouvelles modalités d'évaluation du potentiel financier seront prises en compte intégralement. Ainsi, le mécanisme de lissage ne modifie pas les effets de la réforme, il conduit à ce que leur impact sur les dotations soit progressif.
- ✓ D'après nos simulations effectuées sur l'ensemble des communes et EPCI de France, il en ressort que :
 - ✓ **la réforme sera plutôt plus favorable aux communes à faible population (rurales)** et plutôt défavorables aux communes à population importante (urbaines).
 - ✓ **La réforme des indicateurs de péréquation sera plutôt plus favorable aux communes qui ont repris un taux d'imposition FB départemental fort** (et inversement). Or, le taux de TFB de la Haute Garonne (21,90%) est supérieur au taux d'imposition FB moyen départemental (16,19%). Cette réforme devrait donc être favorable aux communes de ce département.



Impact sur la dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP) moyenne par département et rappel du taux de TFB départemental 2020

Taux de TFB départemental 2020 et variation DSR et DNP à horizon de 2028 du fait de la réforme fiscale en euros par habitant

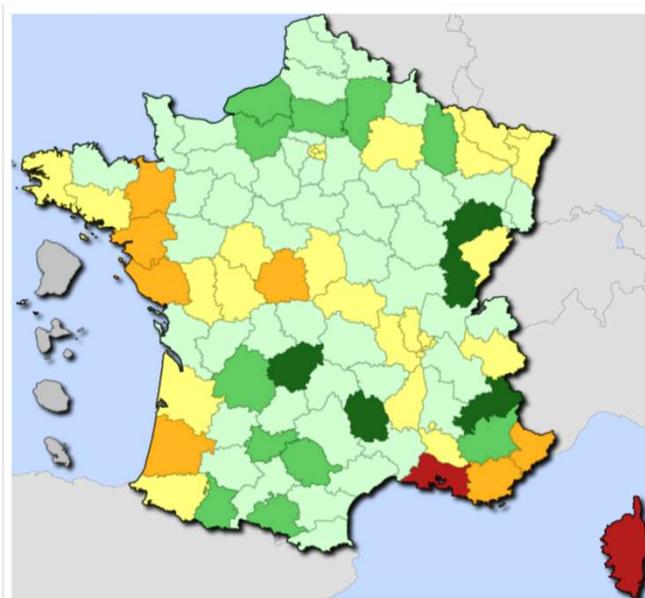


Le taux de TFB départemental apparaît déterminant dans le positionnement des communes : les communes des départements dont le taux de TFB de 2020 était élevé sont dans l'ensemble gagnantes, avec un gain de dotation (DSR et DNP) par habitant représentant jusqu'à 53 € (Lozère) alors qu'inversement les communes des départements dont le taux de TFB de 2020 était faible sont, dans l'ensemble, perdantes.

Les communes de Haute Garonne ressortent en moyenne gagnantes, avec un gain moyen de l'ordre de +5€ par habitant à horizon de 2028.



Bilan financier consolidé 2028 par département (solde du FPIC) et Métropole du Grand Paris



	-36.31 €	-20.00 €
	-20.00 €	-10.00 €
	-10.00 €	0.00 €
	0.00 €	10.00 €
	10.00 €	20.00 €
	20.00 €	29.01 €

Simulations Ressources
Consultants Finances

19



Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité (article 193)

Les principales dispositions proposées

Dans le prolongement des travaux du comité interministériel aux ruralités de novembre 2020, visant à renforcer les instruments financiers permettant de soutenir la production d'aménités rurales pour les collectivités territoriales, l'article 193 de la LF modifie la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité en y ajoutant la valorisation des aménités rurales.

Pour ce faire, l'enveloppe du fonds passe de 10 à 20 millions d'euros et, aux 3 fractions déjà existantes, est ajoutée une quatrième fraction destinée aux communes se trouvant dans un parc naturel régional (PNR). Cette nouvelle fraction se voit attribuer une enveloppe de 5 M€.

L'article 193 prévoit également une nouvelle répartition de l'enveloppe, en augmentant la fraction « Natura 2000 » de 5 M€, tout en élargissant ces bénéficiaires en abaissant le seuil de couverture du territoire par un site « Natura 2000 » de 75% à 60%.

Ces quatre fractions restent destinées aux communes de moins de 10 000 habitants et le critère de potentiel fiscal retenu jusqu'alors est remplacé par le potentiel financier. Une attribution progressive est enfin prévue pour les communes nouvellement éligibles à compter de 2023 aux fractions 2 et 4 (parc national et par naturel régional). Ces communes percevront une attribution minorée de 2/3 la première année et minorée d'1/3 la deuxième année.

20



Les compensations FB logements sociaux : article 177 de la LF 2022

L'article 177 relatif à la compensation des exonérations de logements sociaux

A ce jour, les exonérations de TFB applicables aux logements sociaux ne sont compensées qu'à hauteur de 6,97% de l'exonération du fait de la mise en œuvre des réfections successives intervenues dans le cadre des arbitrages nationaux d'évolution des concours financiers (les concours financiers composant la « dotation d'ajustement » diminuant pour financer la croissance d'autres concours financiers de l'Etat).

L'article 177 prévoit une compensation intégrale des nouvelles exonérations correspondant aux logements sociaux livrés entre 2021 et 2026.

- ✓ Les logements concernés : les logements neufs destinés au logement social et livrés entre 2021 et les renouvellements municipaux 2026.
- ✓ La compensation versée aux collectivités serait intégrale durant 10 ans. Par la suite, la compensation perçue par la collectivité serait réduite de nouveau de l'indexation des dotations d'ajustement (qui est en 2021 de 93,03%, perception de 6,97%).
- ✓ Le financement de la compensation des logements sociaux n'a pas encore été précisé : est-ce que ce sera financé par le budget de l'Etat ou par redéploiement des crédits ?



Le partage avec l'EPCI de la taxe d'aménagement perçue par les communes : article 109 de la LF 2022

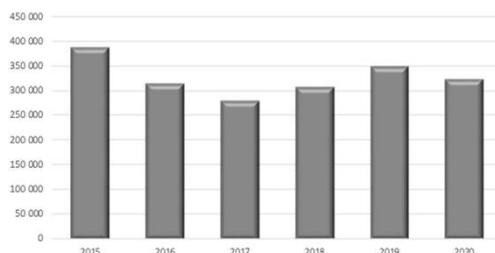
L'article L331-2 du code d'urbanisme :

« Dans les cas mentionnés aux 1° et 2° [NB : la TA perçue de plein droit ou sur délibération par les communes], tout ou partie de la taxe perçue par la commune **peut est** reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités. »

Ainsi :

1. Le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement communale à l'EPCI devient obligatoire (il était facultatif jusqu'à présent).
2. Le montant du reversement à l'EPCI doit tenir compte « de la charge des équipements publics » relevant des compétences communautaires.
3. Le montant du reversement à l'EPCI est fixé par délibération concordante entre l'EPCI et la commune membre.
4. Il s'agit ainsi d'un transfert de recette : la CLECT est donc saisie et une évaluation des recettes transférées doit être mise en œuvre.

Taxe d'aménagement perçue par les 104 communes



Sur le territoire de la CC Cœur et Coteaux du Comminges, la taxe d'aménagement perçue par les 104 communes représente de l'ordre de 326k€ par an.





La taxe d'aménagement : rappel (article L331-1 et suivants du code de l'urbanisme)

« La part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée :

- 1° De plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation des sols, sauf renonciation expresse décidée par délibération dans les conditions prévues au neuvième alinéa ;
- 2° Par délibération du conseil municipal dans les autres communes ;
- 3° De plein droit dans les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon, sauf renonciation expresse décidée par délibération dans les conditions prévues au neuvième alinéa ;
- [...]
- 4° Par délibération de l'organe délibérant dans les autres établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de plan local d'urbanisme en lieu et place des communes qu'ils regroupent et avec leur accord exprimé dans les conditions prévues par le II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales. » (majorité qualifiée)

Diverses exonérations de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement s'appliquent de droit ou par délibération de l'organe délibérant (articles L331-7 à L331-9)

« L'assiette de la taxe d'aménagement est constituée par :

- 1° La valeur, déterminée forfaitairement par mètre carré, de la surface de la construction ;
- 2° La valeur des aménagements et installations, déterminée forfaitairement dans les conditions prévues à l'article L. 331-13. »

Le taux d'imposition de la taxe d'aménagement des communes/EPCI :

« Par délibération adoptée avant le 30 novembre, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale bénéficiaires de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement fixent les taux applicables à compter du 1er janvier de l'année suivante.

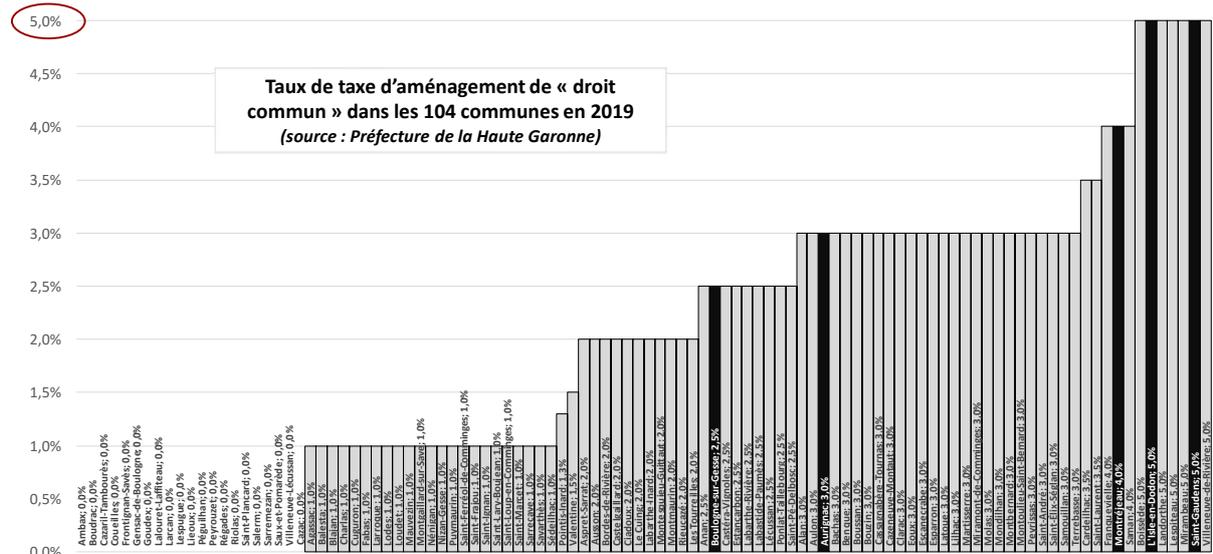
Les communes ou établissements publics de coopération intercommunale peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1 % et 5 %, selon les aménagements à réaliser, par secteurs de leur territoire. »

« Le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux, de restructuration ou de renouvellement urbain pour renforcer l'attractivité des zones concernées et réduire les incidences liées à l'accroissement local de la population ou la création d'équipements publics généraux sont rendues nécessaires en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs. Les travaux et équipements mentionnés au premier alinéa visent notamment les travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives. »



La taxe d'aménagement : le taux de « droit commun » appliqué dans les communes

Taux maximum





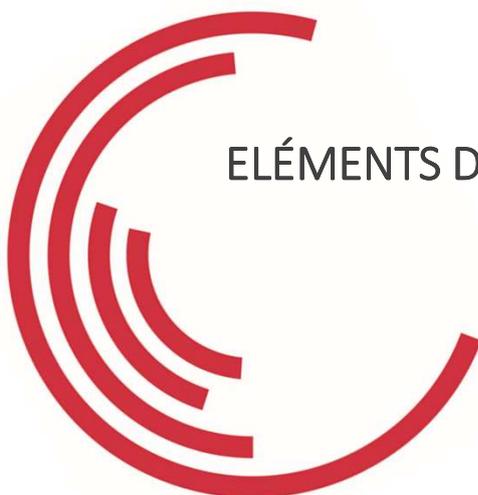
Le partage avec l'EPCI de la taxe d'aménagement perçue par les communes : article 109 de la LF 2022

La CLECT devra donc se réunir en 2022 pour discuter de ce sujet autour **des réflexions suivantes** :

100% de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités intercommunales :

- ZAC des Landes (pas de TA)
- ZAC Ouest (pas de TA)
- les 8 autres zones intercommunales : Isle en Dodon, Boulogne, Péguilhan, Lécussan, Labarthe Inard, Ausson/Ponlat, Montréjeau

50% de la taxe d'aménagement pour les autres constructions, si la communauté de communes prend en charge le coût d'un équipement public (voirie)



PARTIE 2

ELÉMENTS DE COMPARAISONS FINANCIÈRES ET FISCALES



Avant-propos

Les comparaisons fiscales, DGF/FPIC et financières sont établies à partir des bases de données suivantes :

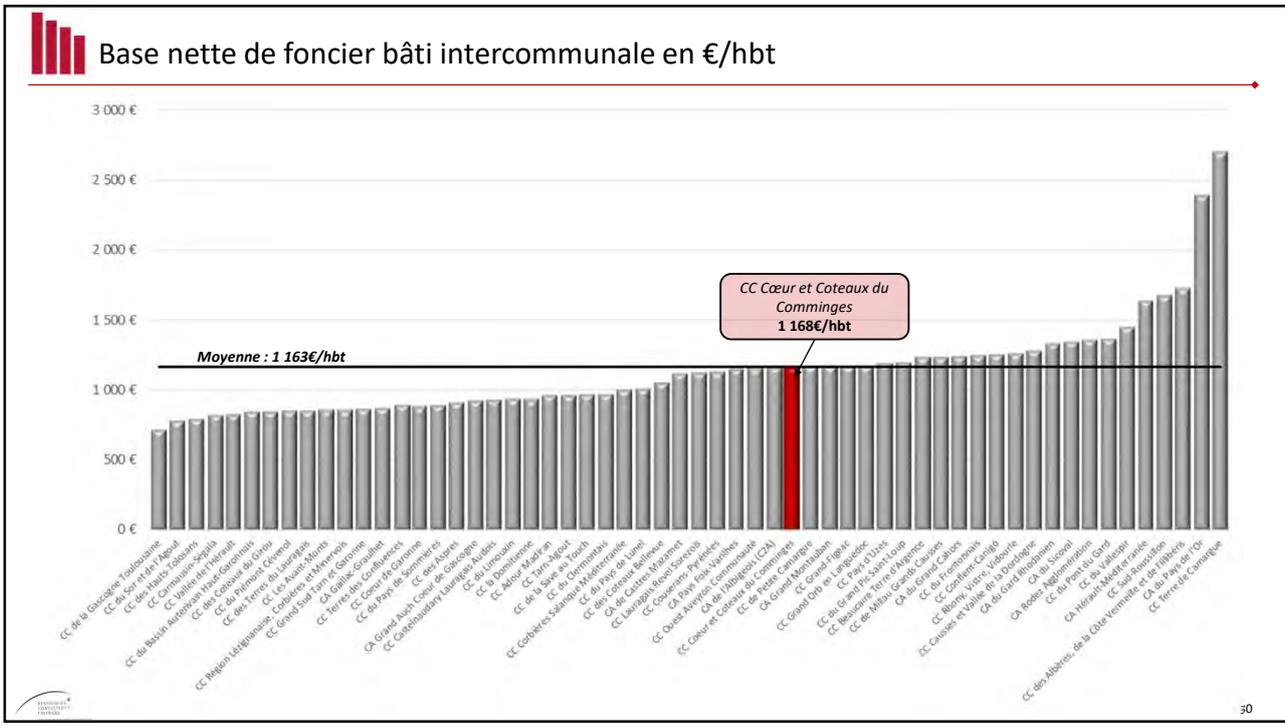
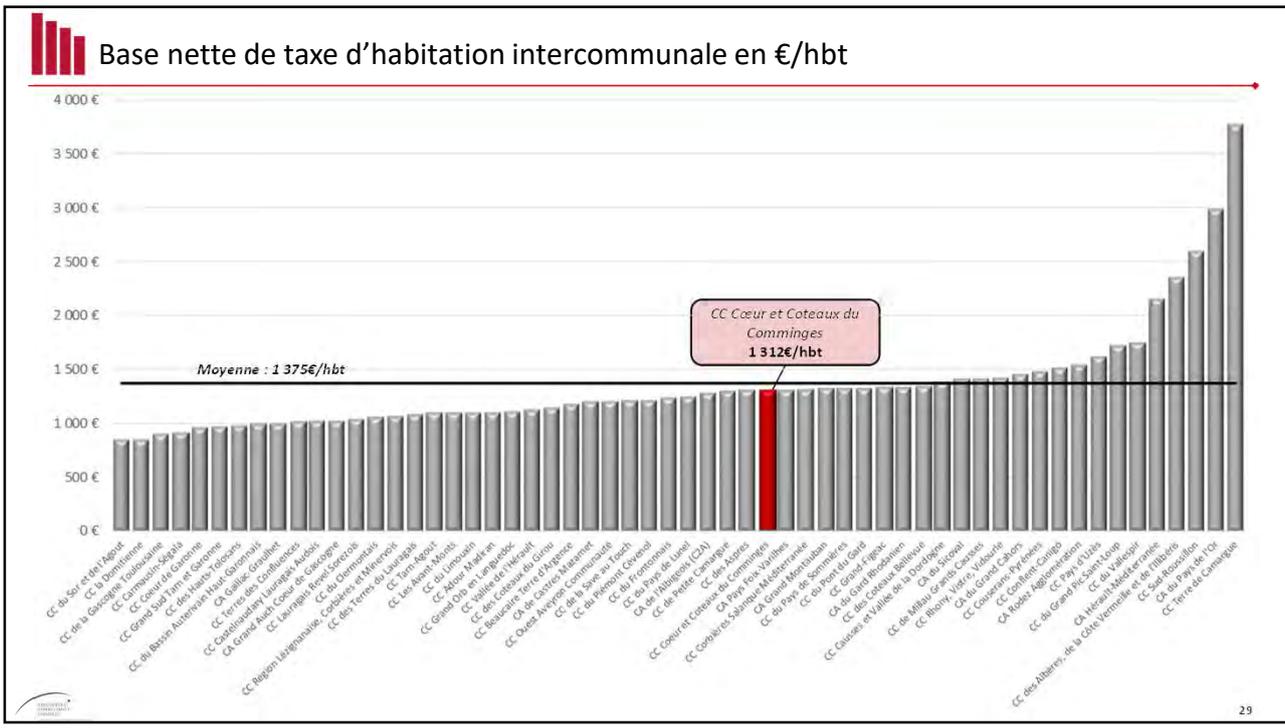
- ✓ Données comptables des comptes de gestion issues de la base nationale DGFIP 2017-2020. Cette base de données est établie à partir des comptes de gestion des EPCI à fiscalité propre et comprend ainsi la totalité des données budgétaires par chapitre / compte / sous-compte.
- ✓ Données fiscales issues des bases nationales REI (Recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe local) 2020. Cette base comprend la totalité des informations relatives aux bases de la fiscalité locale.
- ✓ Données DGF (critères et montants) issues des bases nationales DGF 2020 et 2021.

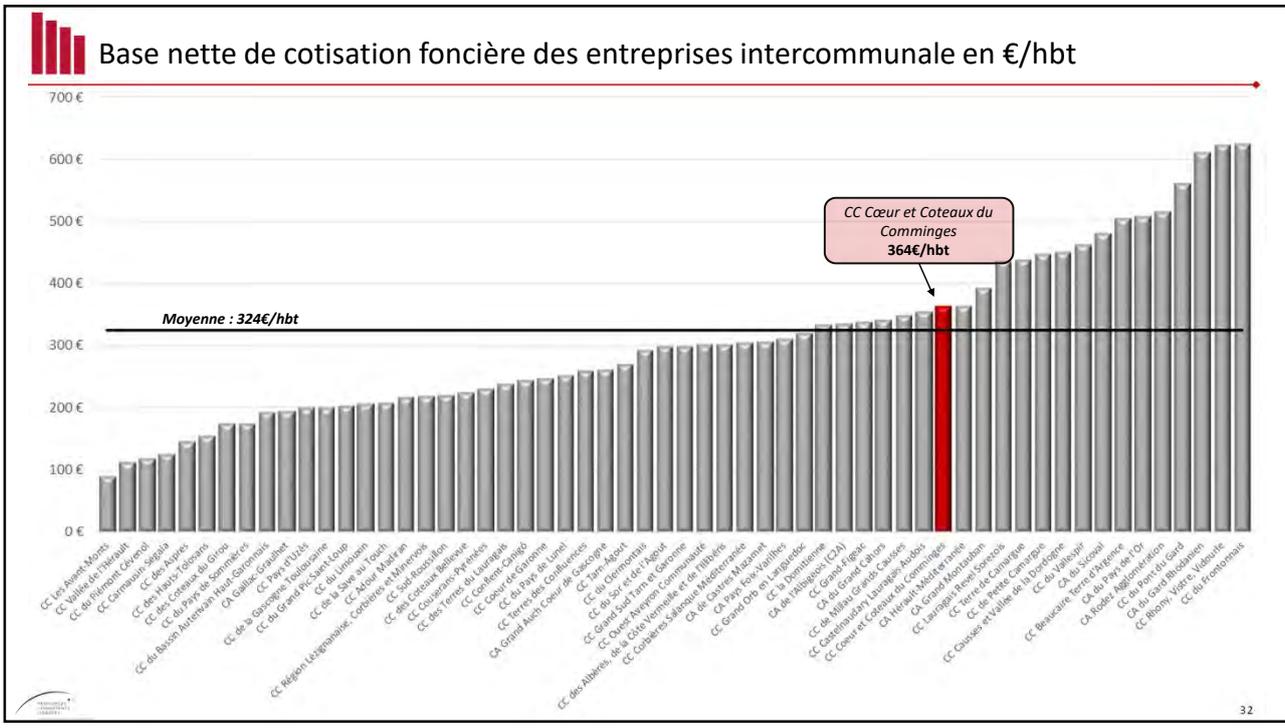
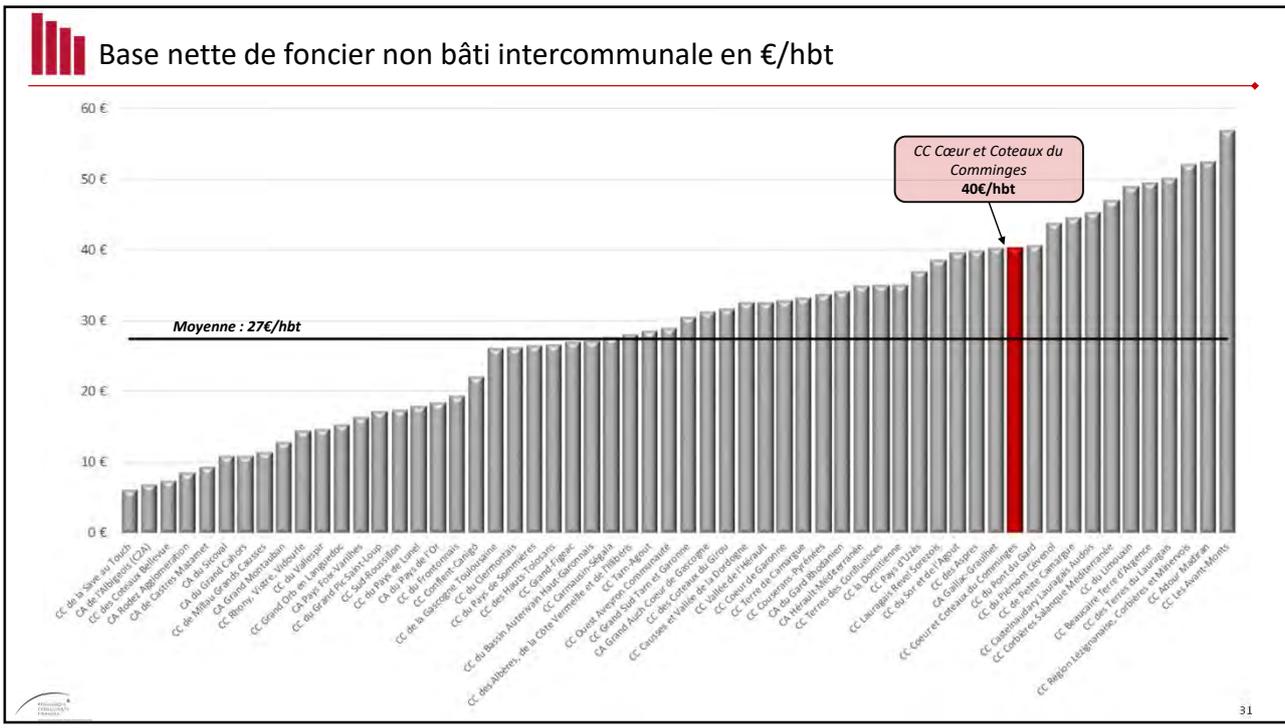
L'échantillon de comparaison constitué : les 58 communautés de communes à fiscalité professionnelle unique ou communautés d'agglomération d'Occitanie en 2021 dont la population DGF est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants

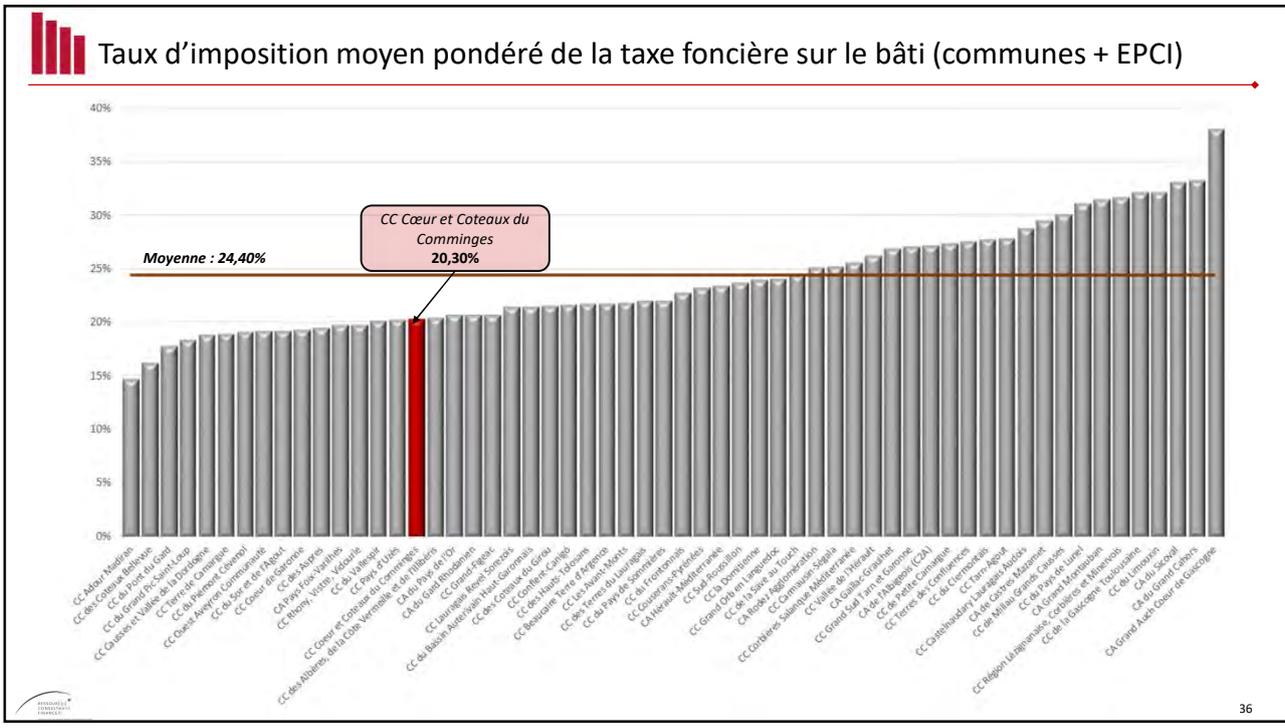
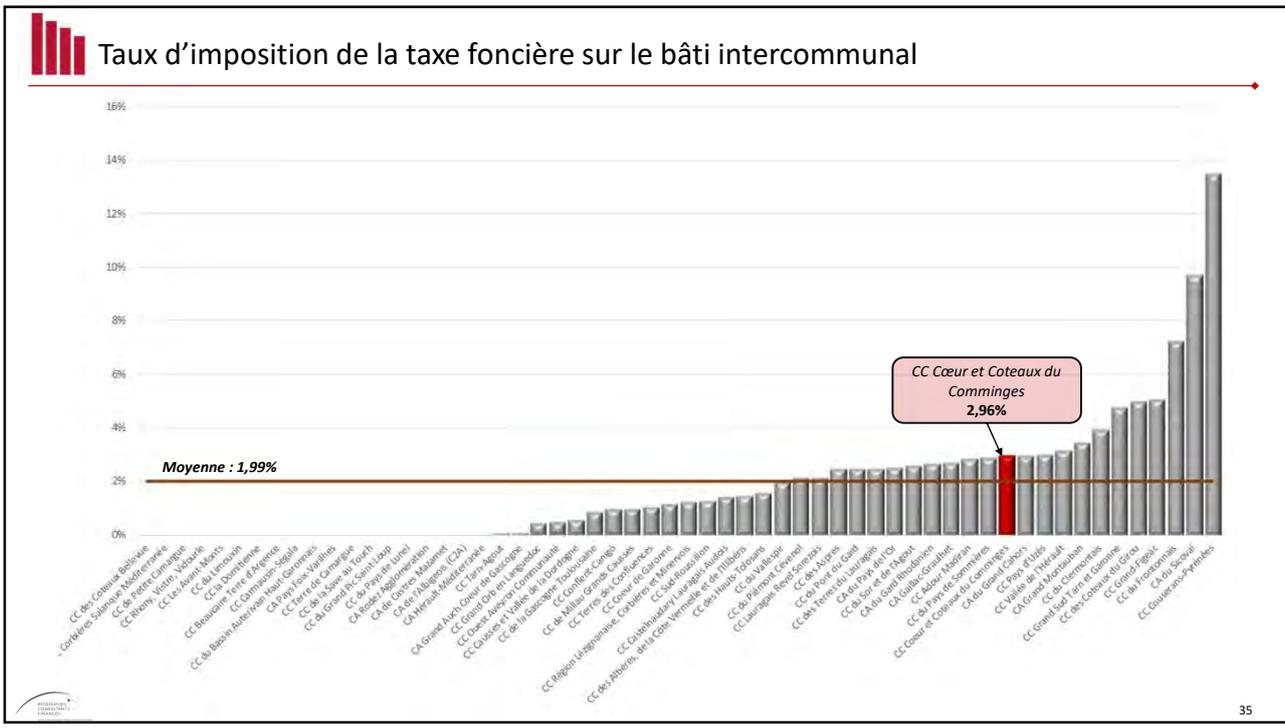
La méthodologie d'analyse financière (définition des épargnes, encours de dette...) retenue est celle de la DGFIP.

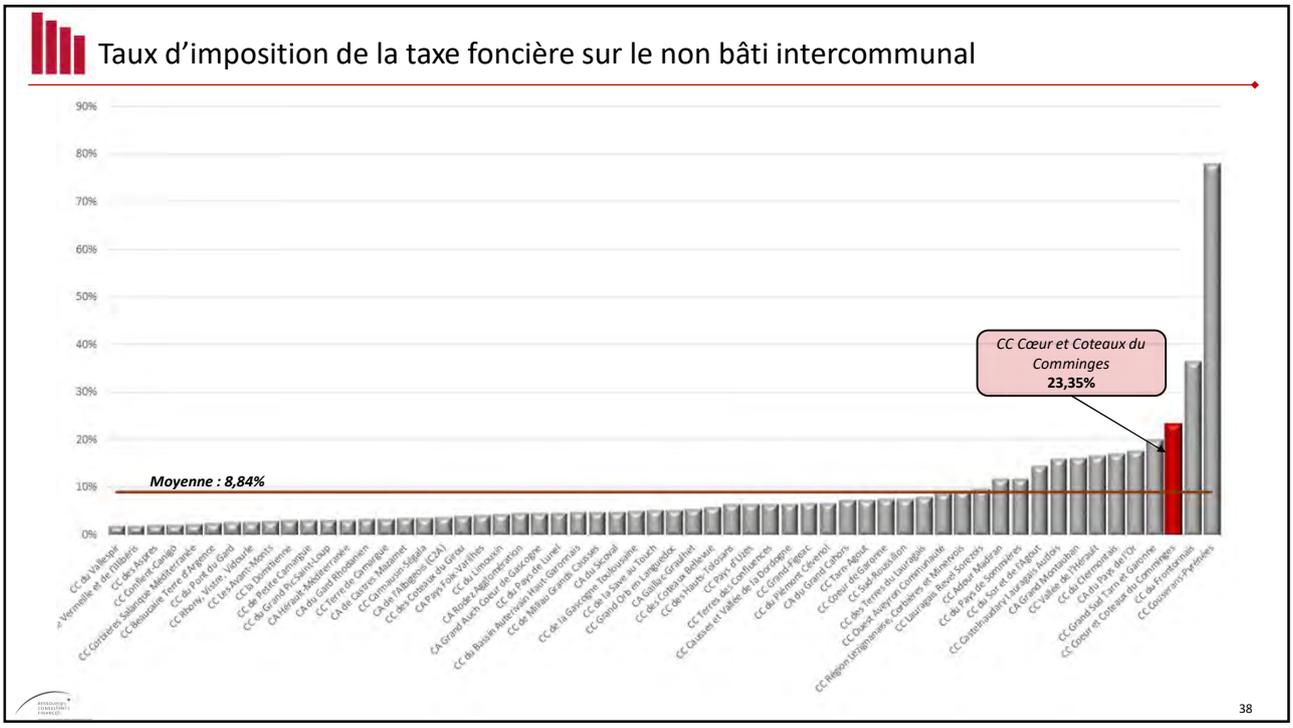
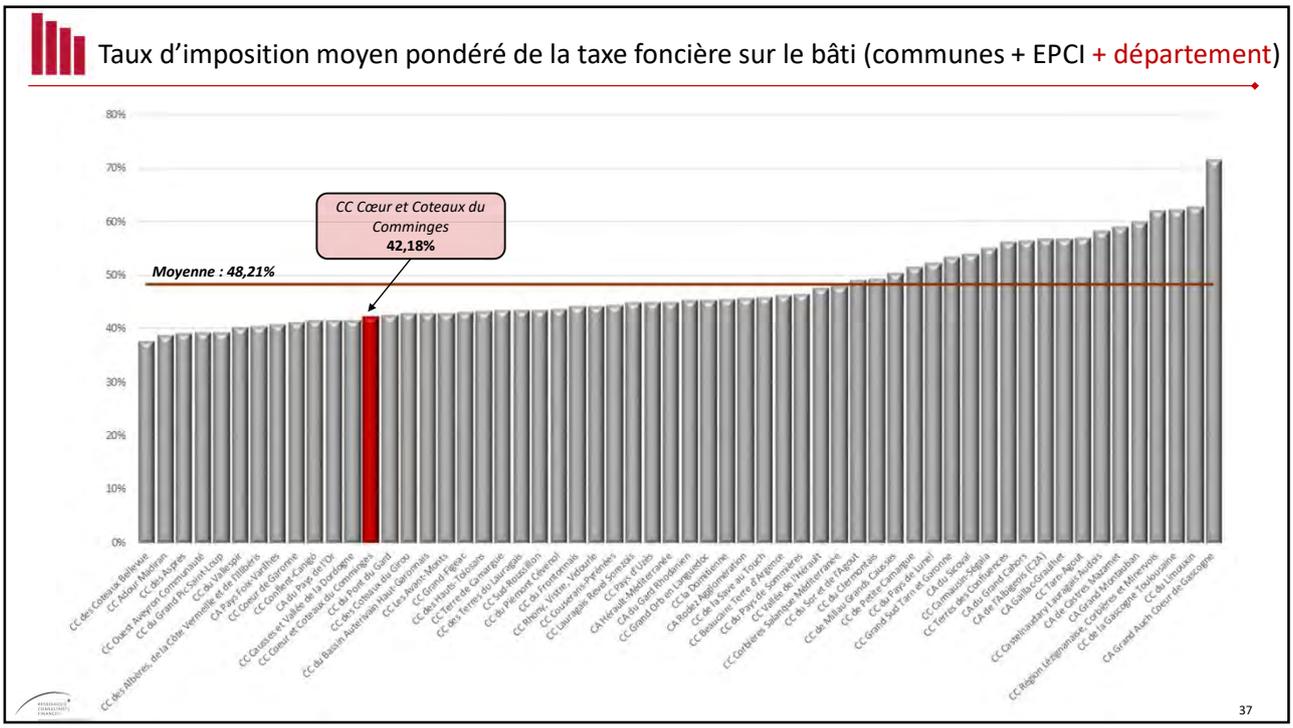


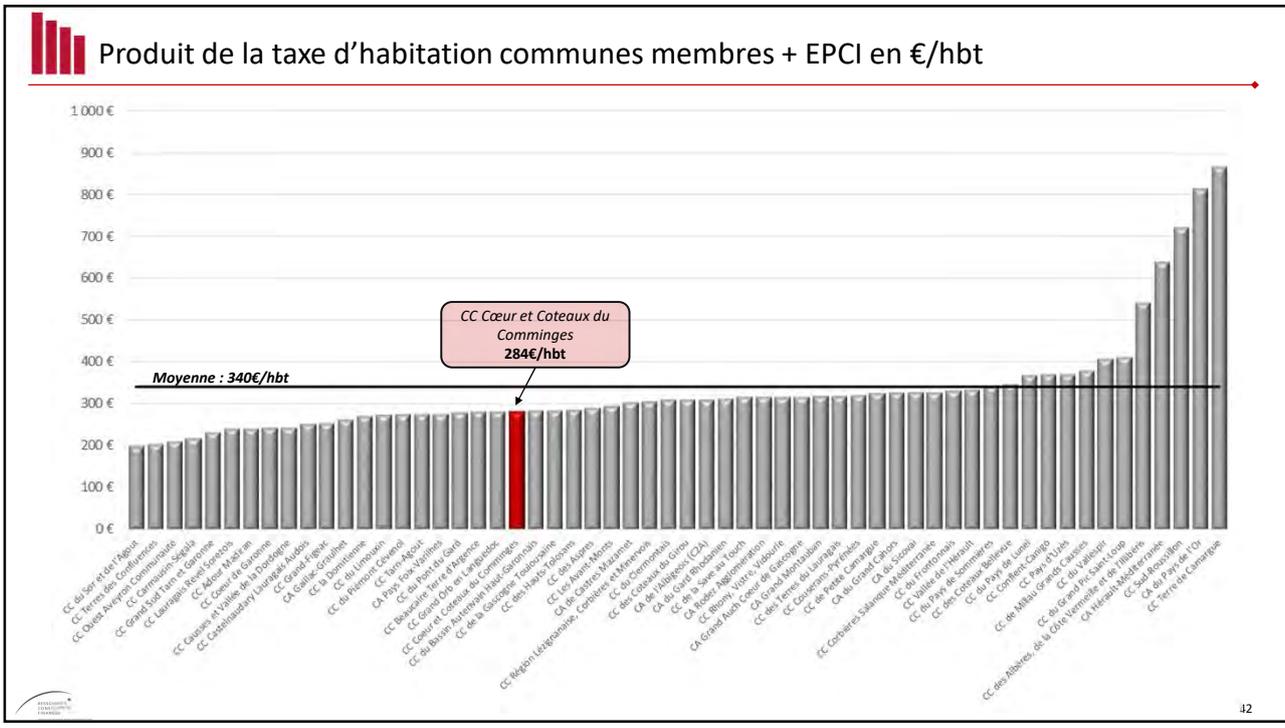
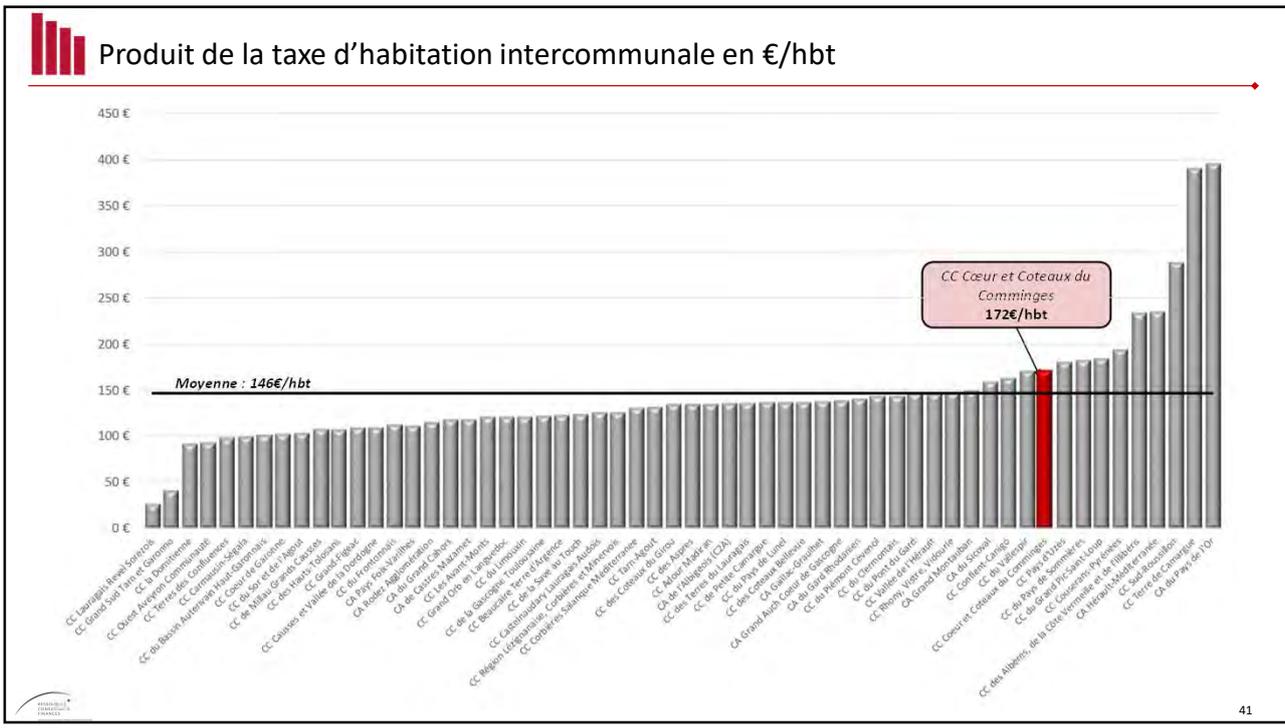
2.1. FISCALITÉ 2020

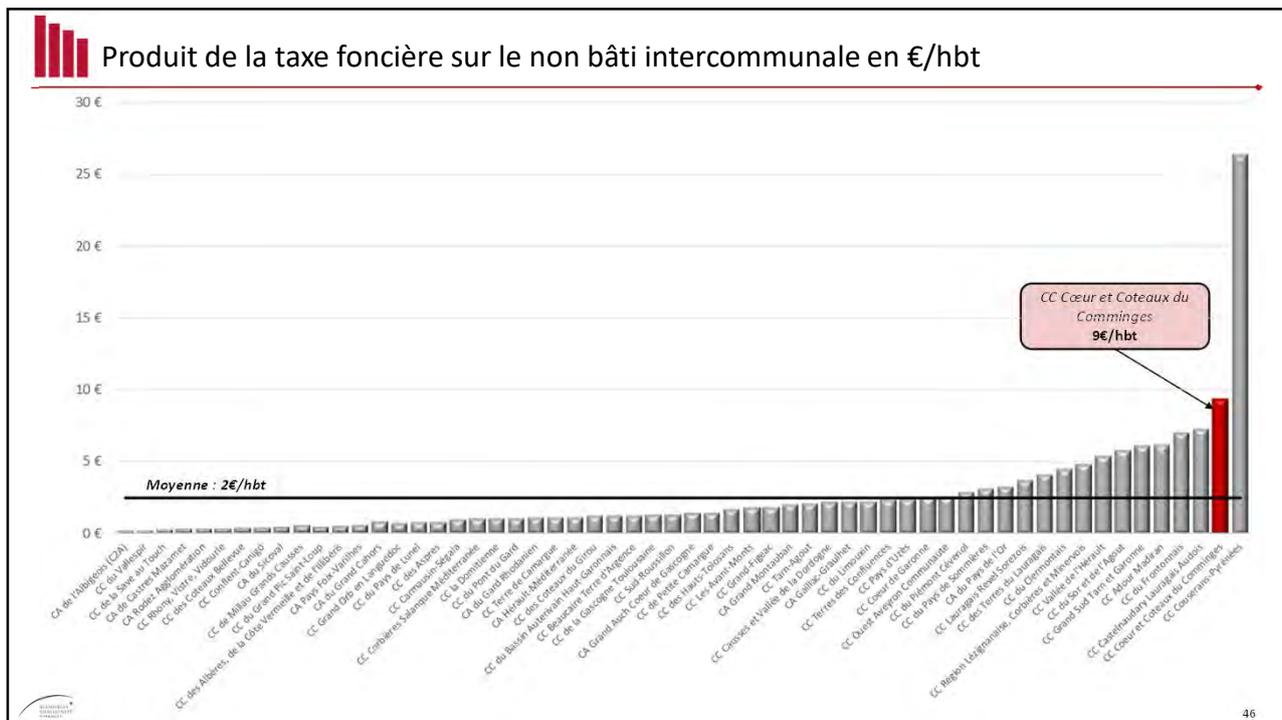
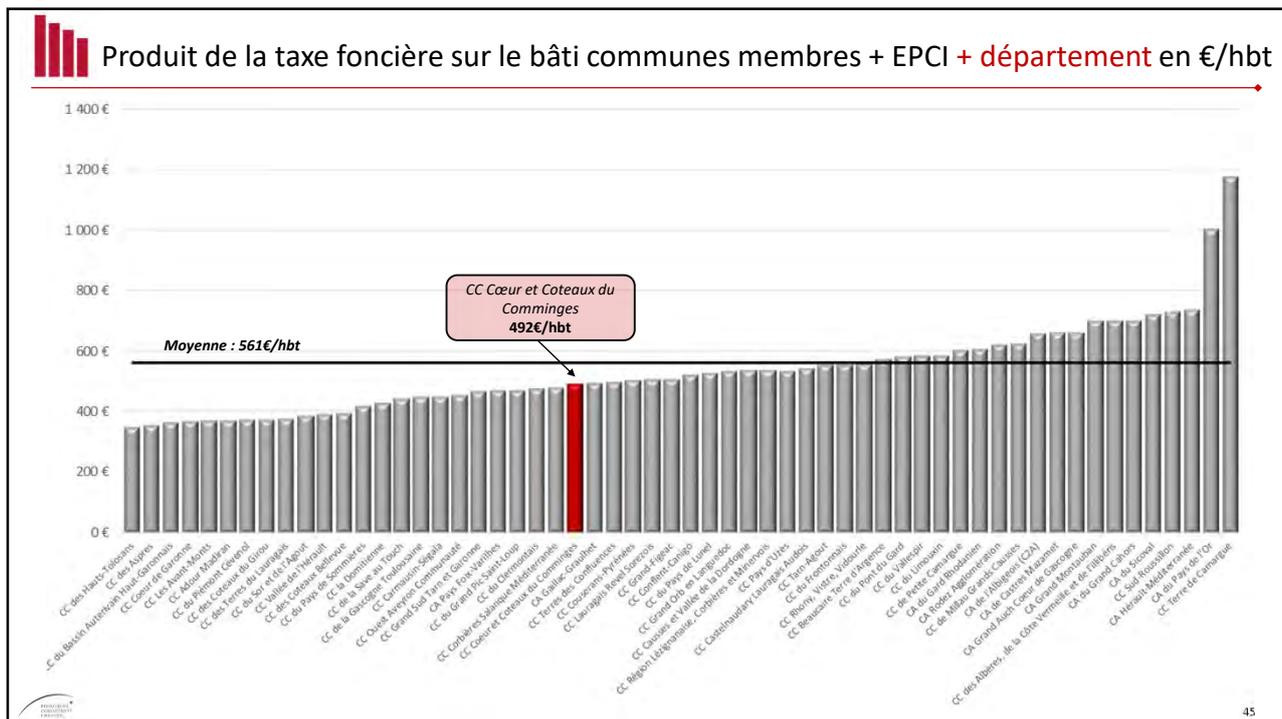


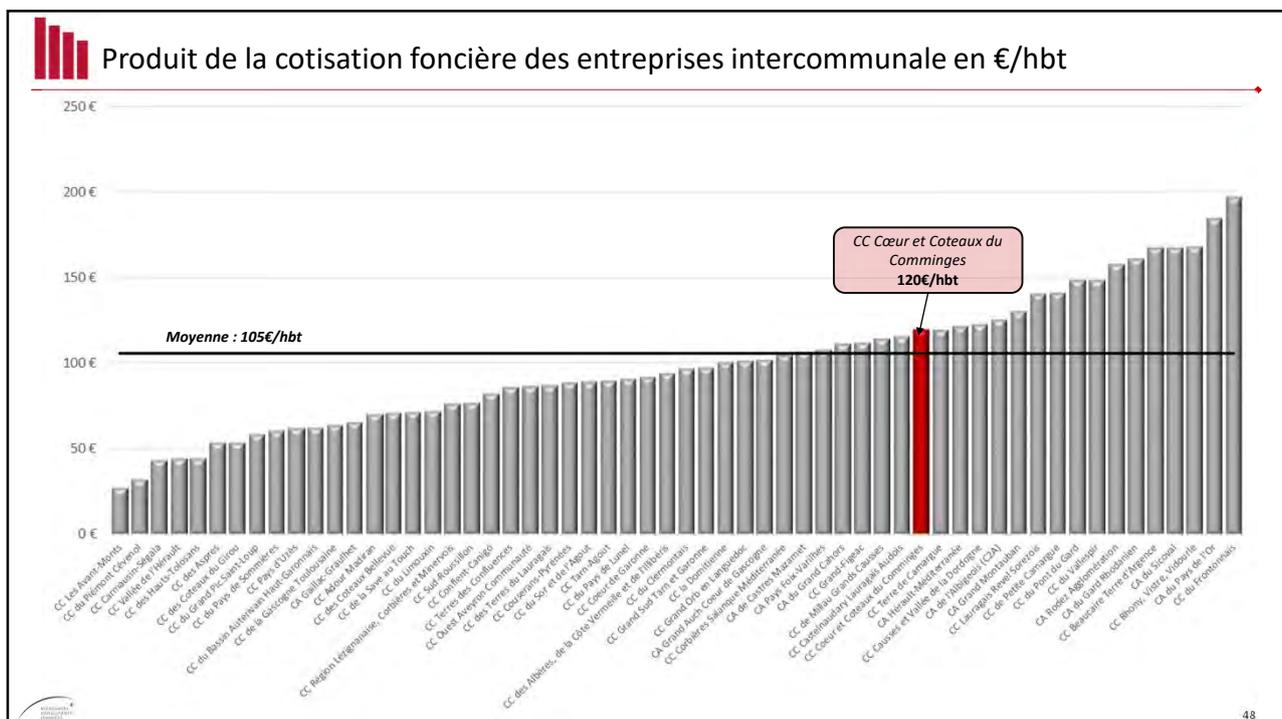
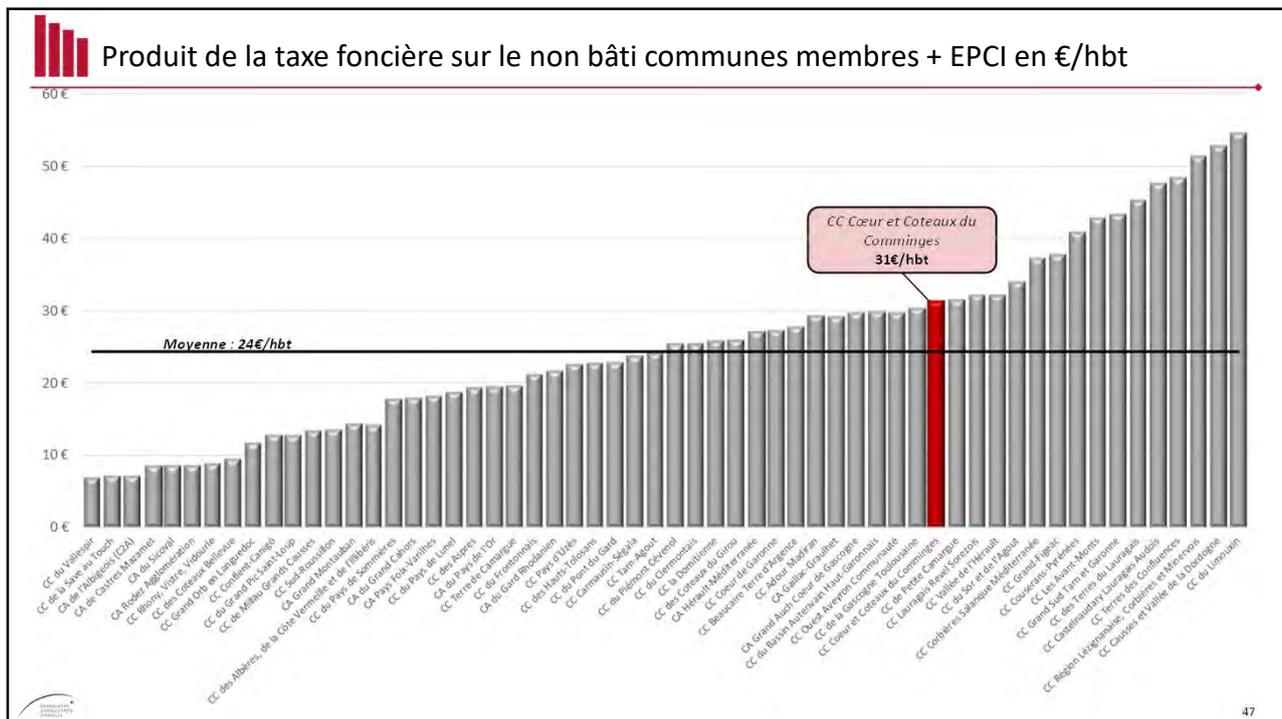


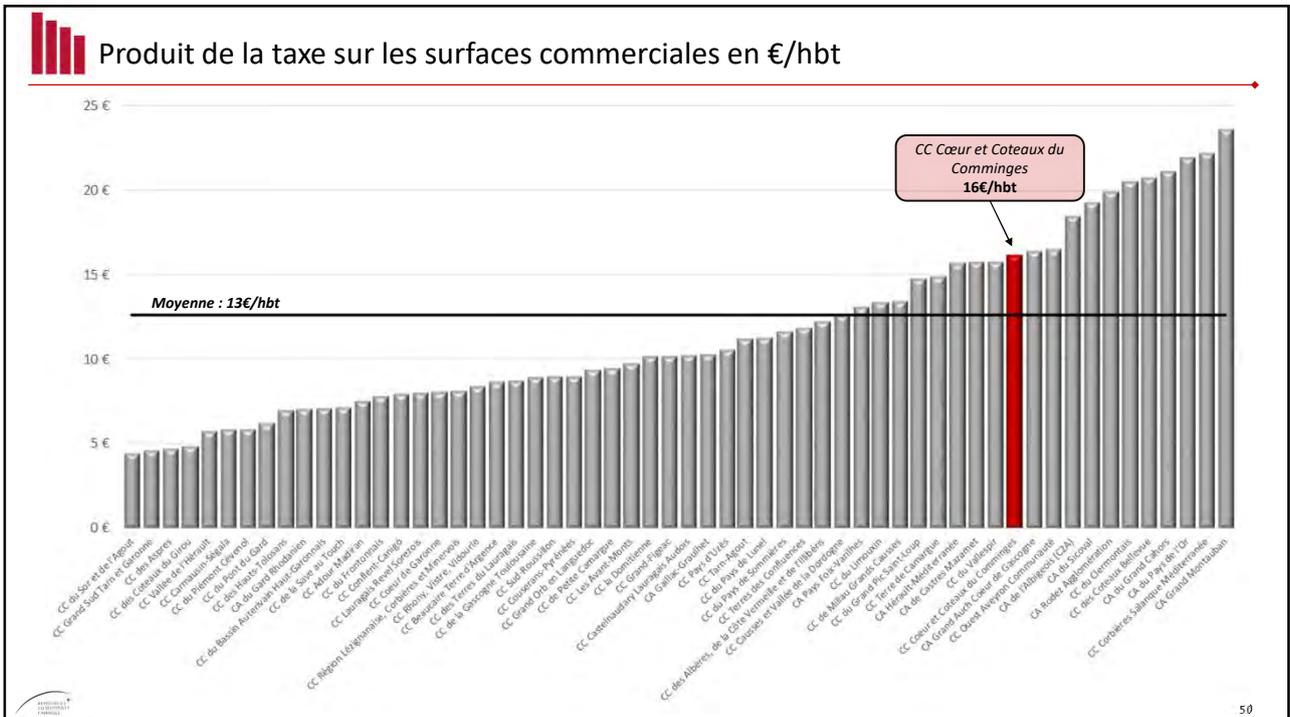
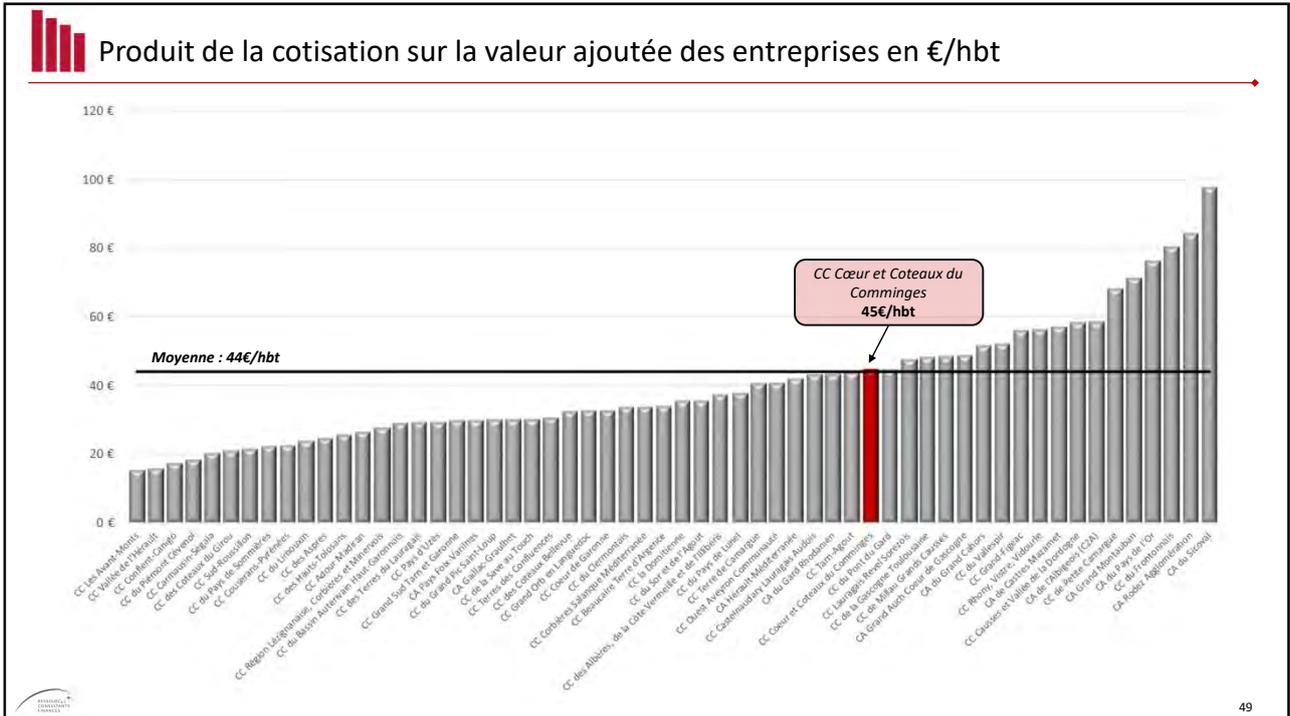


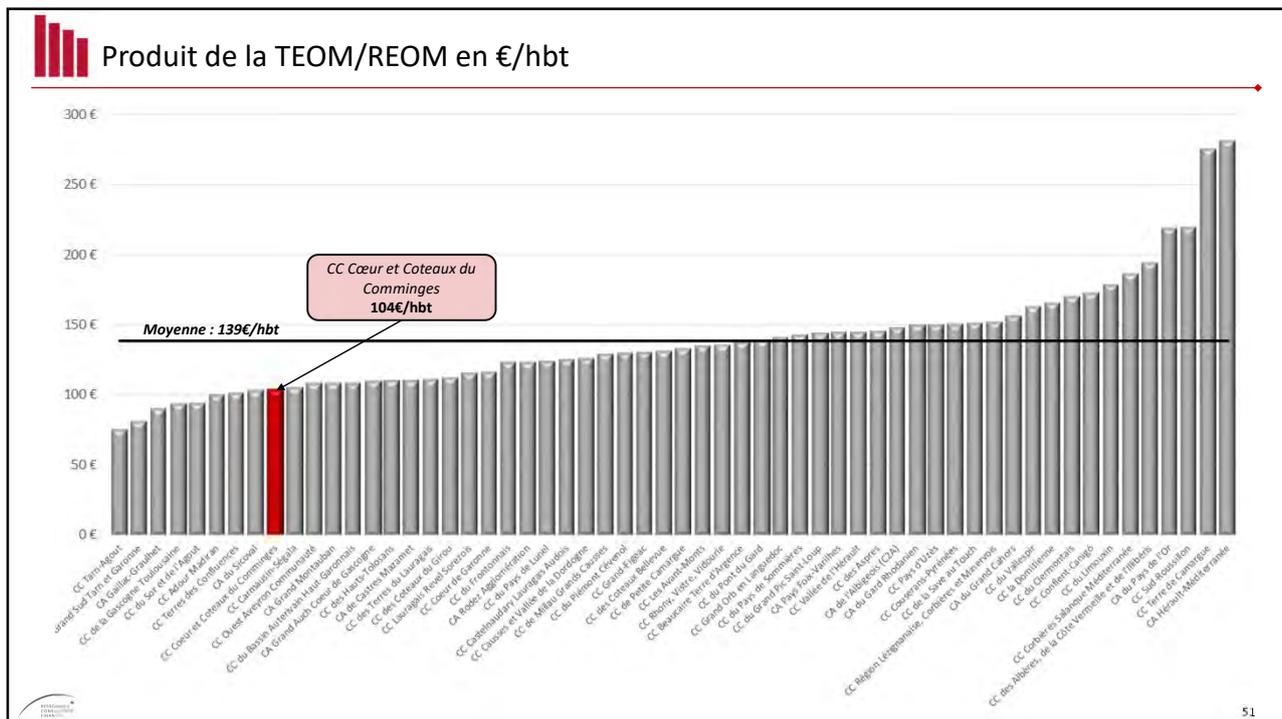






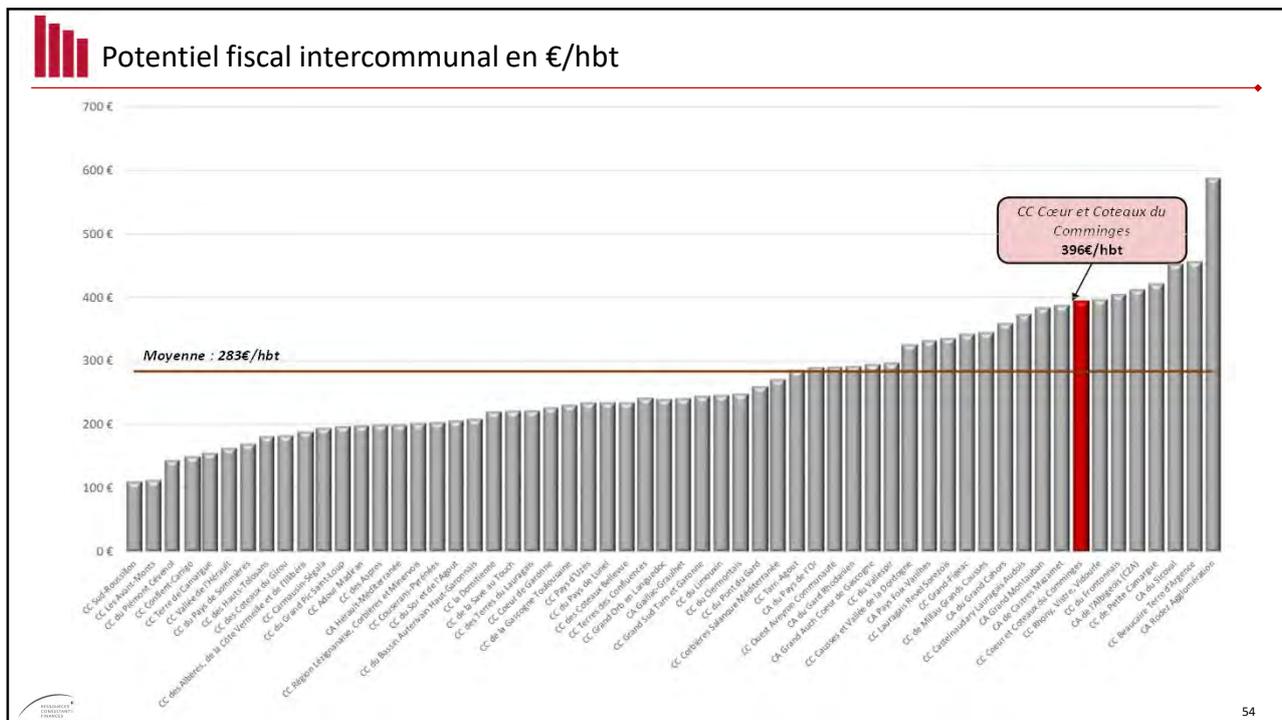
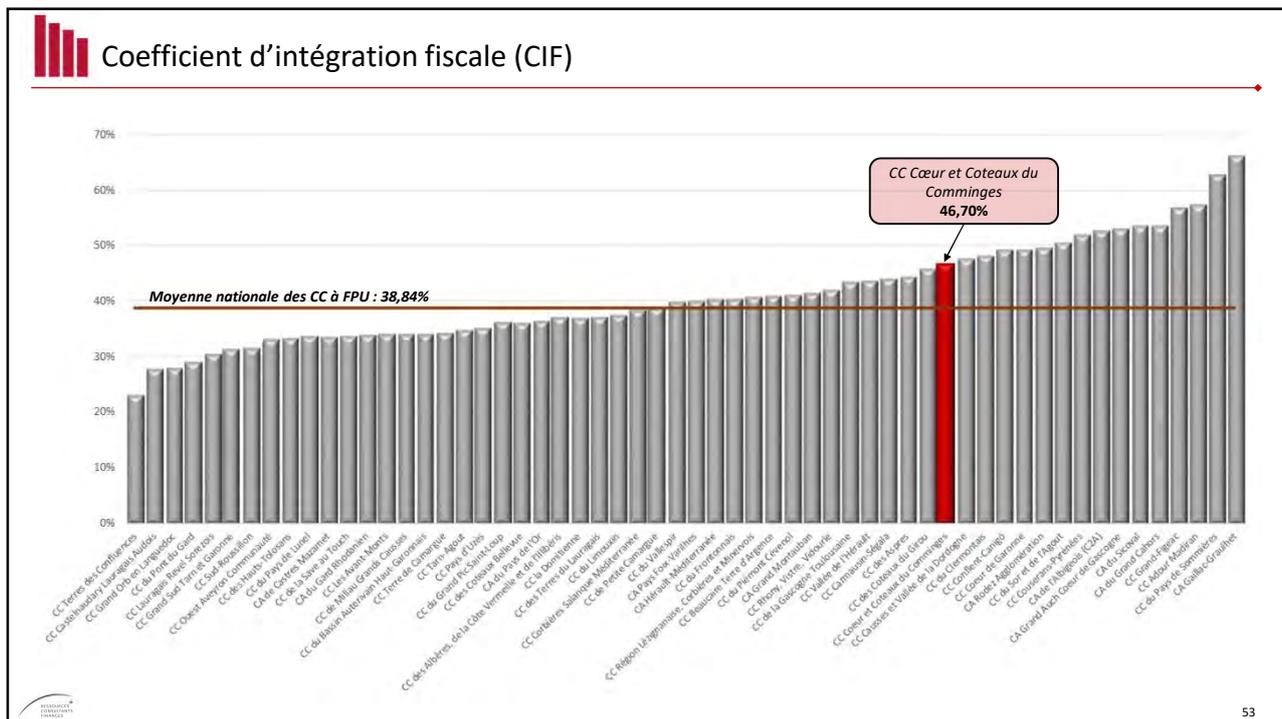


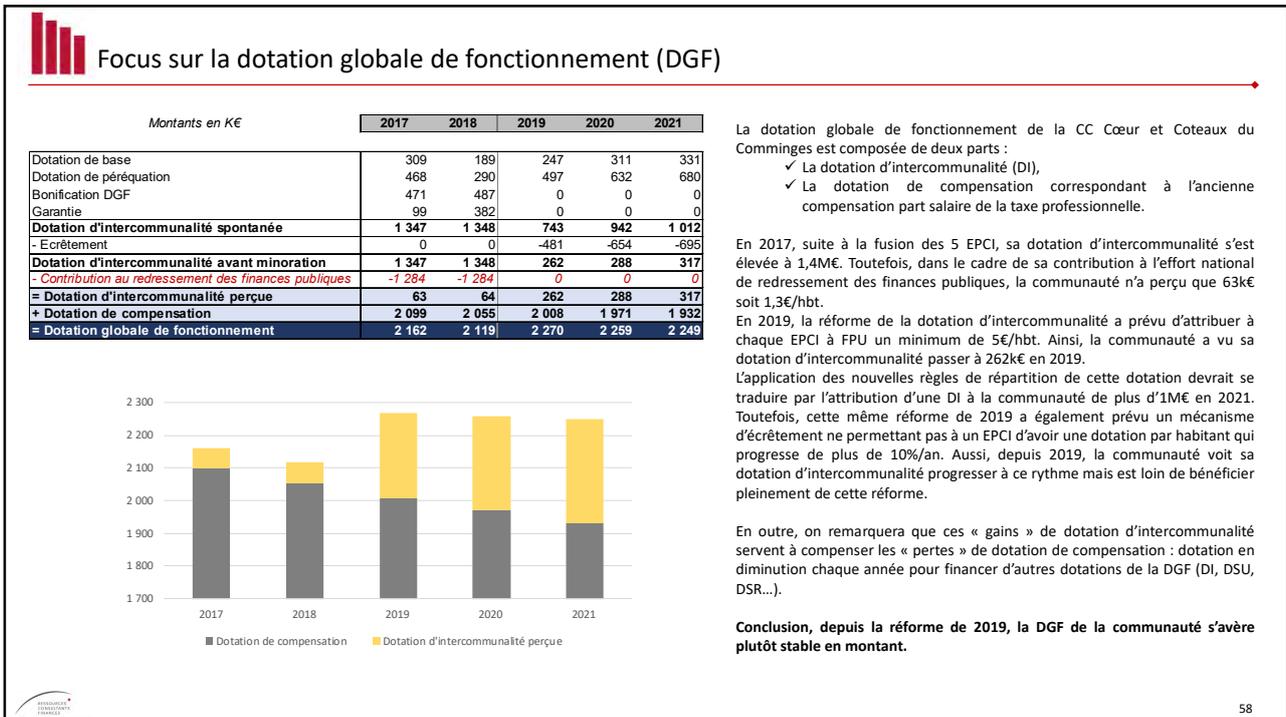
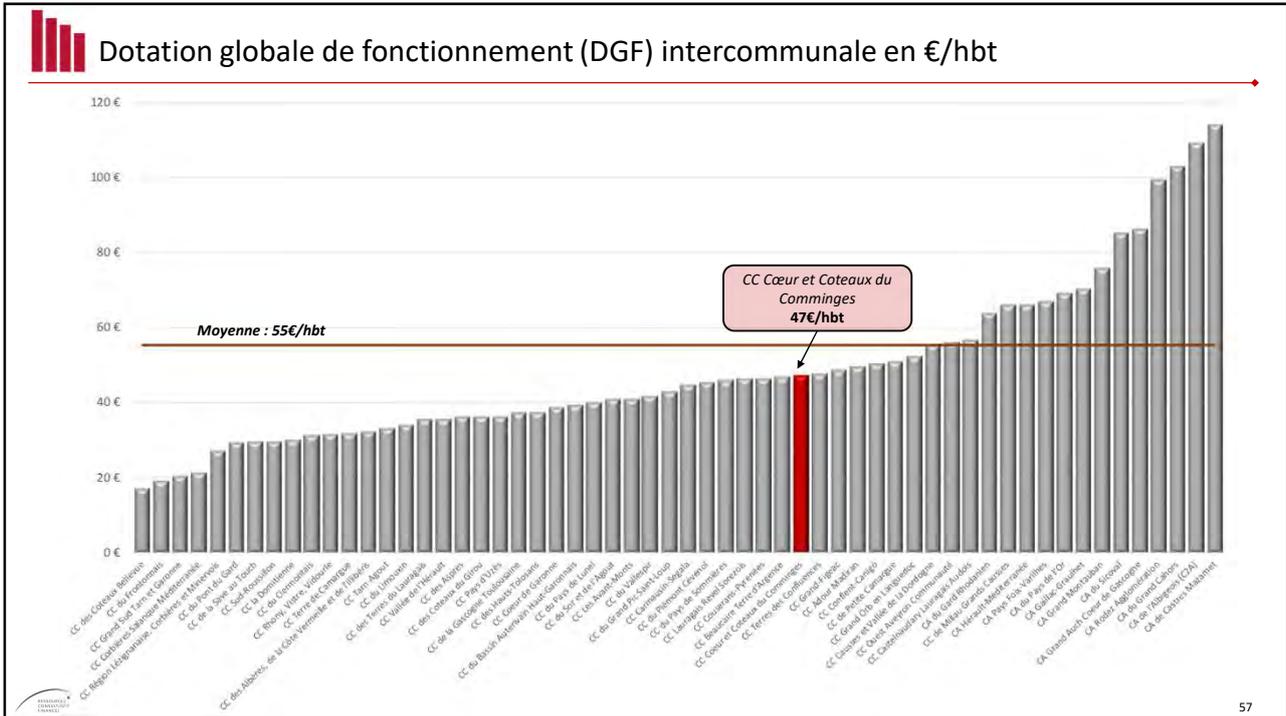




2.2

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC 2021



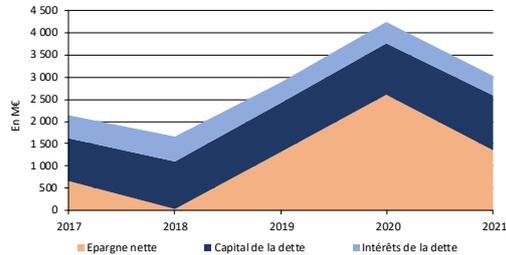


La chaîne de l'épargne

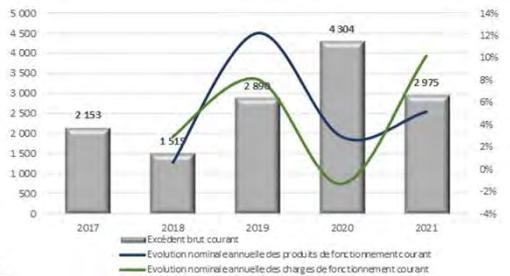
Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	30 241	30 423	34 134	35 124	36 936
- Charges de fonctionnement courant	28 088	28 908	31 244	30 820	33 961
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 153	1 515	2 890	4 304	2 975
+ Solde exceptionnel large*	-1	151	-11	-68	49
= Produits exceptionnels larges hors cession	21	176	119	15	127
- Charges exceptionnelles larges	23	24	130	83	78
= EPARGNE DE GESTION	2 151	1 667	2 879	4 236	3 024
- Intérêts	533	566	468	472	429
= EPARGNE BRUTE	1 618	1 101	2 411	3 764	2 595
- Capital	956	1 075	1 095	1 146	1 247
= EPARGNE NETTE	662	26	1 315	2 618	1 348

EBC / produits de fonctionnement courant	7,1%	5,0%	8,5%	12,3%	8,1%
Epargne brute / produits de fonctionnement	5,3%	3,6%	7,0%	10,7%	7,0%
Epargne nette / produits de fonctionnement	2,2%	0,1%	3,8%	7,4%	3,6%

Les marges d'épargne



L'excédent brut courant



La situation financière de la CC Cœur et Coteaux du Comminges s'avère bonne au regard de l'exécution budgétaire. Ainsi, fin 2021, la communauté fait apparaître un niveau d'épargne nette de plus de 1,3M€ soit un niveau plus faible qu'en 2020 (2,6M€ ; année particulière en raison de la crise sanitaire et économique) mais équivalent à celui de 2019 (1,3M€). En outre, l'exercice 2021 a été marqué par l'organisation des Pyrénéennes par la Communauté, dont le coût net en fonctionnement pour le budget communautaire est évalué à 0,6M€.

Aussi, hors Pyrénéennes, la CC Cœur et Coteaux du Comminges affiche un niveau d'épargne nette de près de 2M€ et un délai de désendettement de 5 ans (durée tout à fait convenable).

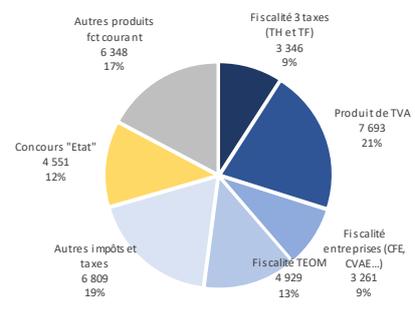
En outre, depuis la création de la communauté, sa solvabilité s'est nettement améliorée grâce à une progression de son premier solde intermédiaire de gestion : l'excédent brut courant : la croissance de ses produits de fonctionnement courant ayant été plus forte que celle de ses charges.

Avec une augmentation faible de l'annuité de dette au cours des 5 dernières années (liée à la progression de l'encours de dette mais limitée grâce à un contexte favorable des taux d'intérêts), l'évolution de l'annuité de dette n'a joué qu'un faible rôle dans l'évolution de ses marges d'épargne.

Les produits de fonctionnement courant

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021	2017-2021	Variat*	%/an
Produit de TH + C° fiscale TH	6 883	7 046	8 292	8 684	1 014	-5 869	-38,1%	
Produit de TVA					7 693	7 693	s.o.	
Produit de FB recomposé	1 472	1 504	1 540	1 570	1 816	344	5,4%	
Produit de FnB et TaFnB	488	496	509	515	517	29	1,5%	
Produit de CFE recomposé	4 677	5 302	5 249	5 533	5 592	915	4,6%	
Produit CVAE, IFER, TASCOM	3 157	2 802	3 090	3 311	3 261	103	0,8%	
Produit de TEOM	2 297	2 318	4 649	4 727	4 929	2 632	21,0%	
Produit GEMAPI		280	292	328	312	312	s.o.	
Attribution FPIC	453	480	423	541	614	160	7,9%	
Attributions de compensation reçues	3	0	108	148	148	145	164,6%	
Rôles sup, taxe séjours et divers	75	119	106	121	143	68	17,4%	
Total produits fiscaux	19 505	20 347	24 258	25 479	26 038	6 532	7,5%	
Dotation d'intercommunalité	63	64	262	288	317	253	49,5%	
Dotation de compensation	2 099	2 055	2 008	1 971	1 932	-167	-2,0%	
Autres compensations fiscales	70	52	50	38	28	-42	-20,7%	
DCRTP	1 231	1 231	1 218	1 211	1 211	-19	-0,4%	
FNGIR	1 063	1 062	1 063	1 063	1 063	0	0,0%	
Concours "Etat"	4 526	4 464	4 600	4 571	4 551	25	0,1%	
Produits des services (70)	2 712	1 808	1 507	1 229	1 921	-791	-8,3%	
Autres dotations et participations (74)	2 780	3 022	2 985	3 133	3 611	832	6,8%	
Produits de gestion (75)	544	532	449	313	349	-196	-10,5%	
Atténuations de charges (014)	174	251	335	399	467	293	28,0%	
Autres produits de fonctionnement	6 210	5 613	5 275	5 074	6 348	138	0,6%	
Produits de fonctionnement courant	30 241	30 423	34 134	35 124	36 936	6 695	5,1%	
Variation en montant		182	3 711	990	1 812			
Evolution nominale		0,60%	12,20%	2,90%	5,16%			

Structure 2021



Les produits de fonctionnement courant

Rappel :

Les produits de fonctionnement courant de la communauté s'élevaient à près de 37M€ en 2021. Ils sont composés pour plus de la moitié en poids par les recettes fiscales acquittées par les ménages et les entreprises du territoire. A hauteur d'environ 15% en poids chacun, ils sont également composés de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), des concours de l'Etat (DGF, DCRTP/FNGIR...) et des autres produits comme la tarification des services publics et les participations de la CAF.

Ils ont connu une croissance forte sur la période 2017-2019 : +6,2%/an en moyenne soit +3,9M€ depuis 2017. L'analyse de leurs évolutions sur cette période est rendue particulièrement délicate en raison des compétences transférées entre les communes membres et la communauté et en raison des changements de périmètre budgétaire (budget principal / budgets annexes). On notera toutefois certains éléments majeurs :

- ✓ Les décisions fiscales prises par le communauté ayant entraîné une hausse des recettes (cf. ci-après).
- ✓ La perception sur le budget principal de l'intégralité de la TEOM acquittée sur le territoire communautaire (2019) afin d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale et par conséquent sa dotation d'intercommunalité (la TEOM acquittée sur les territoires du Saint Gaudinois était auparavant perçue directement par le SIVOM en charge de cette compétence sur ce territoire).

Entre 2019 et 2020, malgré la crise sanitaire et économique qui a entraîné une baisse de l'activité des services communautaires et donc une diminution principalement des produits des services (-0,3M€ entre 2019 et 2020), l'ensemble des produits de fonctionnement courant de la communauté a connu globalement en 2020 une croissance de l'ordre de +2,9% par rapport à 2019 soit +1,0M€. Cette croissance des produits de fonctionnement courant de la communauté réside principalement dans la progression soutenue de ses recettes fiscales et uniquement dans le dynamisme de ses bases fiscales (la communauté n'ayant pas augmenté ses taux d'imposition en 2020).

Focus sur l'exercice 2021 :

En 2021, les produits de fonctionnement courant de la communauté ont augmenté de +5% par rapport à 2020 soit une hausse de +1,8M€. Cette progression importante est le fruit :

- ✓ à hauteur de près d'1/3 en poids à l'organisation des Pyrénéennes et à la perception de recettes de location et de participations des partenaires de la communauté (Région, Département, EPCI...),
- ✓ à la perception de dotation « COVID » pour la gestion du vaccidrome par la communauté (250k€),
- ✓ à la hausse du produit de la TEOM (effet croissance des bases fiscales et augmentation des taux sur les communes de la « plaine » sur lesquelles la compétence est exercée par le SIVOM),
- ✓ à la hausse du taux d'imposition FB de +0,5 point ayant généré une recette fiscale supplémentaire de + 250k€,
- ✓ Et de manière plus marginale à la hausse de l'attribution FPIC, à l'augmentation des atténuations de charges (remboursement sur rémunération de personnel...).

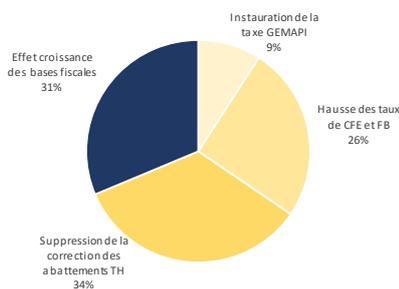


Focus sur le produit fiscal 4 taxes « large »

Le produit fiscal 4 taxes « large »

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021
Base nette TH	47 952	48 945	58 151	59 621	7 201
Taux d'imposition TH	13,09%	13,09%	13,09%	13,09%	13,09%
Produit fiscal strict	6 277	6 407	7 612	7 804	943
+ effet harmonisation taux TH					71
Produit fiscal TH	6 277	6 407	7 612	7 804	1 014
+ Compensation TH	606	639	680	879	
+ Produit de TVA					7 693
Produit fiscal TH / TVA	6 883	7 046	8 292	8 684	8 707
Base nette FB	49 718	50 824	52 023	53 047	50 679
Taux d'imposition FB	2,96%	2,96%	2,96%	2,96%	3,46%
Produit fiscal FB strict	1 472	1 504	1 540	1 570	1 753
+ Compensation FB - établis. Industriels					62
Produit fiscal FB recomposé	1 472	1 504	1 540	1 570	1 816
Base nette FNB	1 752	1 775	1 815	1 837	1 841
Taux d'imposition FNB	23,35%	23,35%	23,35%	23,35%	23,35%
Produit fiscal FNB	409	415	424	429	430
+ Produit taxe additionnelle FNB	78	81	85	86	87
Produit fiscal FNB y.c. TaFNB	488	496	509	515	517
Base nette CFE	15 977	16 117	15 676	16 520	13 530
Taux d'imposition CFE	29,27%	32,90%	32,90%	32,90%	32,90%
Produit fiscal CFE strict	4 677	5 302	5 157	5 435	4 451
+ Compensation CFE - bases min < 5k€ de CA			92	97	107
+ Compensation CFE - établis. Industriels					1 033
Produit fiscal CFE recomposé	4 677	5 302	5 249	5 533	5 592
Produit de la taxe GEMAPI	0	280	292	328	312
Produit fiscal 4 taxes large + TVA	13 519	14 628	15 882	16 630	16 943
Evolution nominale annuelle		8,2%	8,6%	4,7%	1,9%

Facteurs à l'origine de la croissance du produit fiscal 4 taxes large depuis 2017



Depuis 2017, la CC Cœur et Coteaux du Comminges a vu ses produits fiscaux 4 taxes « large » progresser de 5,8%/an en moyenne lui permettant d'accroître ses recettes de 3,4M€ en 5 ans.





Focus sur le produit fiscal 4 taxes « large »

Cette hausse des produits fiscaux 4 taxes est essentiellement due (plus de 70% en poids) à la politique fiscale adoptée par le conseil communautaire et en particulier grâce à :

- ✓ La hausse du taux d'imposition CFE de +12% en 2018 générant ainsi +0,6M€ de produit fiscal supplémentaire.
- ✓ L'instauration en 2018 de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : +0,3M€.
- ✓ La suppression de la correction des abattements de taxe d'habitation en 2019 : +1,2M€ de produit TH supplémentaire. On notera que cette augmentation induite de la cotisation TH n'est plus supportée par environ 80% des habitants du territoire (suppression de leur cotisation TH en 2020) et ne sera plus supportée par les 20% restants à partir de 2023 (suppression de la cotisation TH sur les résidences principales pour l'ensemble de la population).
- ✓ La hausse du taux d'imposition de FB de +0,5 point en 2021 générant une hausse du produit fiscal FB de +250k€

Ainsi, ces mesures fiscales ont permis à la communauté d'augmenter ses produits de fonctionnement de +2,4M€ depuis 2017 pour financer la croissance de ses charges de fonctionnement courant et améliorer ses marges d'épargne. On notera que sans ces décisions fiscales, la communauté aurait fait apparaître un déficit d'épargne nette sur les années 2018 et 2019 non couvert par ses ressources propres d'investissement (FCTVA, cessions...) et aurait donc été dans une situation financière déséquilibrée (situation illégale).

Et enfin, on notera que la croissance du produit fiscal 4 taxes « larges » s'explique à hauteur de près d'1/3 en poids par la croissance des bases fiscales et notamment des bases de TH et CFE.

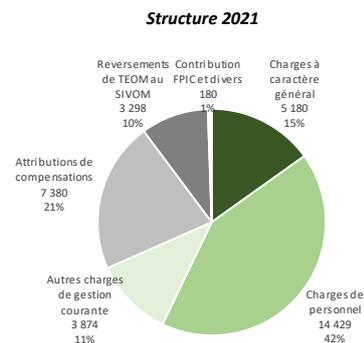
Concernant 2021, cet exercice marque un profond bouleversement dans la fiscalité communautaire avec l'application de deux réformes fiscales majeures :

- ✓ Le remplacement du produit de TH sur les résidences principales (et la compensation TH) par une quote part de TVA nationale (7,7M€). Ce produit de TVA 2021 a été strictement égal au produit de TH 2020 (pas de croissance) et évoluera à partir de 2022 comme la TVA nationale (sans pouvoir fiscal de la communauté).
- ✓ La baisse des impôts dits de production avec une division par 2 des valeurs locatives des établissements industriels ayant entraîné une perte de recettes fiscales strictes de FB (62k€) et surtout CFE (1 033k€) pour la communauté ; perte de recettes compensée par l'Etat. A noter que ces compensations fiscales évolueront à l'avenir en fonction de l'évolution des bases fiscales des établissements industriels mais resteront calculées à partir des taux d'imposition de la communauté de l'année 2020. Les entreprises du territoire ont également bénéficié d'une réduction de moitié de leur cotisation CVAE avec la suppression de la part régionale de la CVAE.



Les charges de fonctionnement courant

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021	Variat* %/an
Charges à caractère général	3 702	4 447	3 908	3 373	5 180	1 478 8,8%
Charges de personnel	12 880	12 378	13 296	13 506	14 429	1 549 2,9%
Contingent SDIS (6553)	0	0	919	928	935	935 s.o.
Autres contributions (65548)	181	645	888	886	999	817 53,2%
CCAS (657362)	604	520	552	552	552	-51 -2,2%
SPIC (657364)	393	393	398	375	240	-153 -11,6%
Subventions associations (6574)	654	869	885	812	931	276 9,2%
Solde autres charges de gestion courante	253	198	200	213	217	-35 -3,7%
Autres charges de gestion courante	2 085	2 624	3 841	3 768	3 874	1 789 16,7%
Travaux en régie retraités en investissement	-272	-193	-526	-362	-380	-108 8,7%
Charges de fonctionnement strictes	18 396	19 255	20 520	20 284	23 104	4 708 5,9%
Attribution de compensation versée	8 833	8 833	7 557	7 391	7 380	-1 453 -4,4%
Contribution FPIC	57	57	33	27	41	-15 -7,6%
Reversement TEOM au SIVOM	729	774	3 068	3 087	3 298	2 568 45,8%
Solde atténuations de produits	73	-11	66	31	139	66 17,5%
Atténuations de produits	9 692	9 652	10 724	10 536	10 858	1 166 2,9%
Charges de fonctionnement courant	28 088	28 908	31 244	30 820	33 961	5 874 4,9%
Variation en montant	820	2 336	-424	3 141		
Evolution nominale	2,92%	8,08%	-1,36%	10,19%		



Les charges de fonctionnement courant

Rappel :

Les charges de fonctionnement courant de la communauté s'élevaient à près de 34M€ en 2021. Elles sont composées pour près de 2/3 en poids par des charges de fonctionnement dites strictes à savoir liées à l'exercice des compétences communautaires et pour 1/3 en poids par des reversements faits aux communes (l'attribution de compensation) et au SIVOM (TEOM versée au SIVOM en charge de cette compétence sur le territoire du Saint Gaudinois et du Nébouzan).

Elles ont connu une croissance forte sur la période 2017-2019 : +5,5%/an en moyenne soit +3,1M€. Comme pour les produits, l'analyse de leurs évolutions sur cette période est rendue particulièrement délicate en raison des compétences transférées entre les communes membres et la communauté et en raison des changements de périmètre budgétaire (budget principal / budgets annexes). On notera toutefois :

- ✓ Les transferts de compétences : voirie (sur le territoire de la plaine ; 2018), contingent SDIS (2019), enfance (sur les territoire du Nébouzan et du Boulonnais ; 2019) entraînant une hausse des charges strictes de la communauté et une diminution de l'attribution de compensation versée aux communes lui permettant ainsi de financer ces nouvelles dépenses.
- ✓ Le reversement de la TEOM au SIVOM perçue sur le territoire du Saint Gaudinois (elle était perçue directement par le syndicat avant 2019).

Entre 2019 et 2020, les charges de fonctionnement courant ont connu à l'inverse une diminution de plus de 0,4M€ soit -1,4%. Cette baisse trouve son origine principalement dans la diminution des charges à caractère général de -0,5M€ en raison notamment de la baisse d'activité des services de la communauté compte tenu de la crise sanitaire. Cette baisse se constate sur les dépenses d'énergie (-96k€), les carburants (-46k€), les prestations de services (-166k€), les locations mobilières (-56k€) et les remboursements de frais aux communes (-163k€).

En outre en 2020, les attributions de compensations versées aux communes ont été diminuées dans le cadre du transfert de la compétence voirie (-0,2M€).

Et enfin, on notera que les seuls postes ayant connu une progression entre 2019 et 2020 comme les charges de personnel ont été contenues : +1,6% pour ces dernières.

Focus sur l'exercice 2021 :

En 2021, les charges de fonctionnement courant de la communauté ont progressé fortement par rapport à 2020 : +3,1M€. Quels sont les principaux facteurs à l'origine de cette forte hausse ?

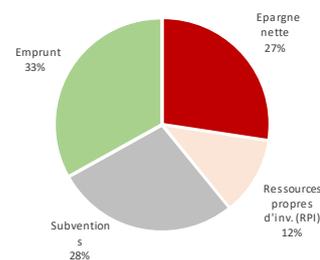
1. Plus d'1/3 de cette croissance de charges réside dans l'organisation des Pyrénéennes dont l'impact sur les charges est évalué à 1,2M€.
2. La reprise du fonctionnement des services communautaires en 2021 suite à la crise sanitaire et économique de 2020. C'est ainsi que les charges à caractère général 2021 hors Pyrénéennes ont atteint 4,0M€, soit une forte hausse par rapport à 2020 (3,4M€), mais correspondant à leur niveau d'avant crise (3,9M€ en 2019).
3. A l'augmentation des dépenses de personnel qui s'explique en partie par le portage du vaccinodrome par la communauté.
4. A la hausse du reversement de la TEOM au SIVOM (mais sans impact sur l'épargne de la communauté).



Les dépenses d'investissement hors dette et leur financement

Montants en k€	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017-2021
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 865	2 751	5 589	4 546	5 452	4 241
Dépenses d'équipement	2 215	2 223	4 570	3 808	4 769	3 517
Travaux en régie	272	193	526	362	380	347
Fonds de concours versés	287	335	491	313	200	325
Autres dépenses d'investissement hors dette	91	0	2	63	103	52
Financement des investissements	2 155	2 863	6 008	5 870	4 873	4 354
Epargne nette	662	26	1 315	2 618	1 348	96 €
Ressources propres d'inv. (RPI)	441	358	476	691	596	11 €
FCTVA	323	322	418	636	572	454
Produits des cessions	0	0	23	51	15	18
Diverses RPI (yc DGE 1er part)	118	35	35	4	9	40
Subventions	1 051	864	1 416	1 563	1 129	26 €
Emprunt	0	1 615	2 800	998	1 800	32 €
Variation de l'excédent	-710	112	419	1 324	-579	113
Excédent global de clôture	2 146	2 274	2 694	4 018	3 439	2 €

Structure moyenne du financement de l'investissement sur les 5 dernières années





Les dépenses d'investissement hors dette et leur financement

Au cours de ces 5 premières années d'existence, la communauté a réalisé **4,2M€/an de dépenses d'investissement hors dette en moyenne** soit 93€/hbt.

Ces dépenses d'investissement sont composées majoritairement de travaux d'entretien de la voirie, d'achat de matériel roulant, d'opérations particulières (Maison des services au public sur le Boulonnais, Maison de la Garonne, travaux sur la crèche il était une fois...) et de fonds de concours versés notamment aux communes (plus de 200k€/an environ).

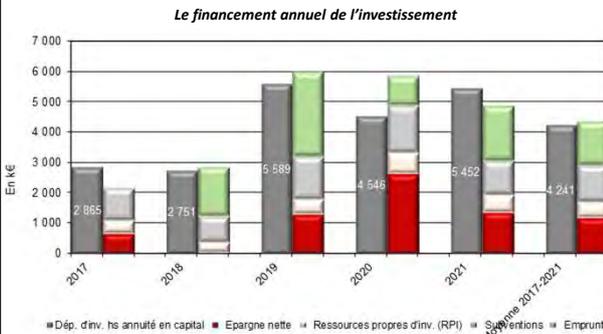
Parmi les opérations réalisées ou en cours de réalisation en 2021, on peut citer :

- ✓ Les travaux de voirie,
- ✓ La Piscine d'Aurignac,
- ✓ Les réseaux de télécommunications,
- ✓ Un investissement conséquent dans le matériel et le réseau informatique,
- ✓ La couveuse maraîchère.

La forte progression de l'épargne nette de la communauté depuis 2018 lui a permis d'accroître la part autofinancée de ses dépenses d'investissement hors dette. Ainsi, sur l'ensemble de la période, elle représente plus d'1/4 de ses dépenses.

En outre, avec un taux de subvention important et le FCTVA (40% en poids en moyenne), la communauté a pu limiter globalement son recours à l'emprunt qui représente 1/3 en poids dans le financement des dépenses.

La communauté finance donc ses investissements hors dette de manière équilibrée entre autofinancement, subventions/FCTVA et emprunt.

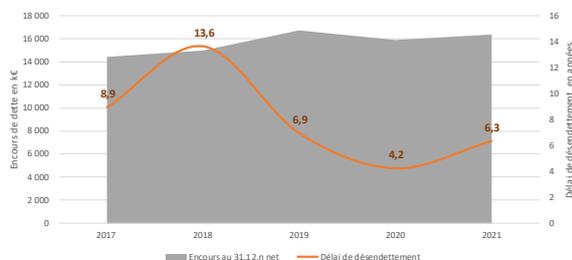


L'encours de dette et le délai de désendettement

L'encours de dette et le délai de désendettement

Montants en k€

	2017	2018	2019	2020	2021
Encours au 01.01.n	15 414	14 458	15 006	16 710	15 873
- Remboursement en capital	956	1 075	1 095	1 146	1 247
+ Emprunts nouveaux	0	1 615	2 800	998	1 800
+ Ajustement / Transfert de dette	0	7	0	-689	-20
Encours au 31.12.n	14 458	15 006	16 710	15 873	16 406
/ Epargne brute	1 618	1 101	2 411	3 764	2 595
= Délai de désendettement en années	8,9	13,6	6,9	4,2	6,3

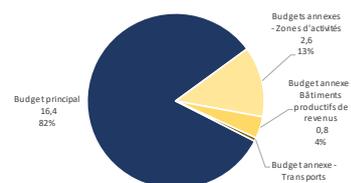


Sur la période 2017-2019, avec un recours à l'emprunt (1,5M€/an en moyenne) supérieur au remboursement en capital de sa dette (1,0M€/an en moyenne), la communauté a accru son encours de dette qui est passé de 15,4M€ au moment de sa création à 16,7M€ fin 2019.

Toutefois, l'augmentation de son autofinancement lui a permis de limiter son recours à l'emprunt lui permettant ainsi de quasiment stabiliser son encours de dette depuis 2 ans (hors transfert de dette aux budgets annexes).

Son délai de désendettement, à savoir la durée nécessaire au remboursement de l'intégralité de sa dette si la communauté y consacrait l'ensemble de son épargne, s'établit à 6,3 ans fin 2021, soit une durée tout à fait convenable au regard du délai de désendettement 2018 (14 ans), au regard des moyennes nationales et du plafond défini dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 pour les communes/EPCI (12 ans) qui ont contractualisé avec l'Etat. En outre, retraits de l'impact des Pyrénéennes sur l'épargne brute de son budget principal, son délai de désendettement s'établit à 5,0 ans en 2021.

L'encours de dette consolidé (tous les budgets) au 31.12.2021 : 20M€



En consolidé (tous les budgets), la communauté dispose d'un encours de dette de près de 20M€ au 31.12.2021. Cet encours de dette est principalement porté (82% en poids) par le budget principal.

Le solde (3,5M€) correspond essentiellement à la dette des zones d'activités communautaires et des bâtiments productifs de revenus.



PARTIE 4

LES HYPOTHESES DE FISCALITE PREVISIONS 2022



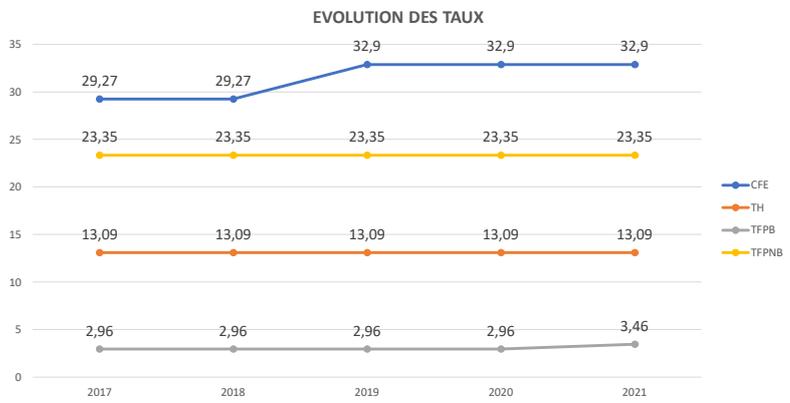
PARTIE 4.1

LES 4 TAUX





La stabilité recherchée



Une volonté de stabiliser les taux en 2021
Stabilisation du taux GEMAPI également



PARTIE 4.2

LE COEFFICIENT DE LA TAXE SUR LE SURFACES COMMERCIALES (TASCOM)





Le passage à un coefficient de TASCOM de 1,25 (applicable à partir de 2023)

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) a été créée par la loi n°72-657 du 13 juillet 1972 instituant des mesures en faveur de certaines catégories de commerçants et artisans âgés (articles 3 à 7 de la loi précitée).

A compter du 1er janvier 2011, la TASCOM est perçue au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, sur le territoire desquels est situé l'établissement imposable (commerce qui exploite une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe à partir de 460 000 €.

Depuis 2012, l'organe délibérant de l'EPCI peut appliquer aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales. Ce coefficient ne peut pas être inférieur à 0,95, ni supérieur à 1,05, au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée. Il ne pourra ensuite varier de plus de 0,05 chaque année.

À compter de 2019, et dans ces conditions, le coefficient maximal peut atteindre 1,30 pour les collectivités territoriales ou les EPCI à fiscalité propre qui ont mis en place des abattements sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en application de l'article 1388 quinquièmes C du code général des impôts (CGI).

⇒ **Délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges en date du 23 juillet 2020 :**

« Compte tenu de la volonté de redynamiser l'activité des commerces de l'ensemble de notre territoire et en particulier les commerces des bourgs centres, aujourd'hui fragilisés par les zones commerciales, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de l'instauration d'un abattement de 15 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du code général des impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

Délibération fiscale proposée : porter le coefficient de la TASCOM à 1,25 (applicable à partir de 2023)

⇒ Cette décision permettrait à la communauté d'accroître ses recettes fiscales de l'ordre de +31K€.

⇒ **Rappel : produit de la TASCOM 2021 : 716k€.**

⇒ **Rappel : un coefficient de TASCOM de 1,20 s'applique en 2022 (délibération n°2021-78 du 12 avril 2021).**

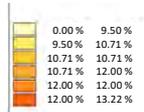
PARTIE 4.3

L'HARMONISATION DES TAUX D'IMPOSITION DE TEOM

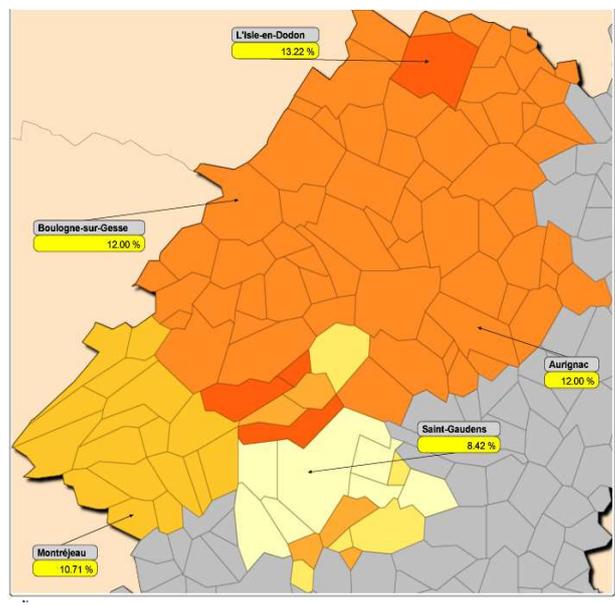




Les taux d'imposition de TEOM 2021 par commune



Sur l'ex-CC Nébouzan-Rivière-Verdun :
 ✓ Taux unique de TEOM : 10,71%

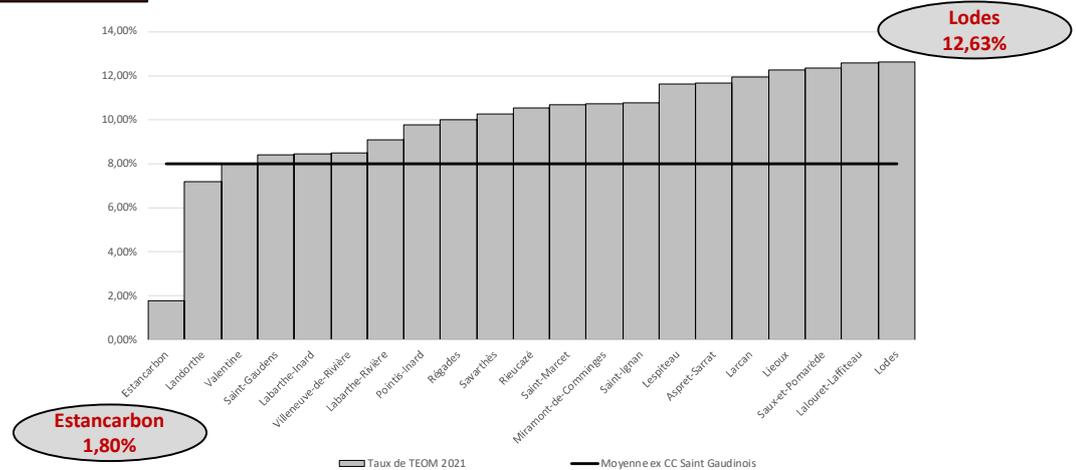


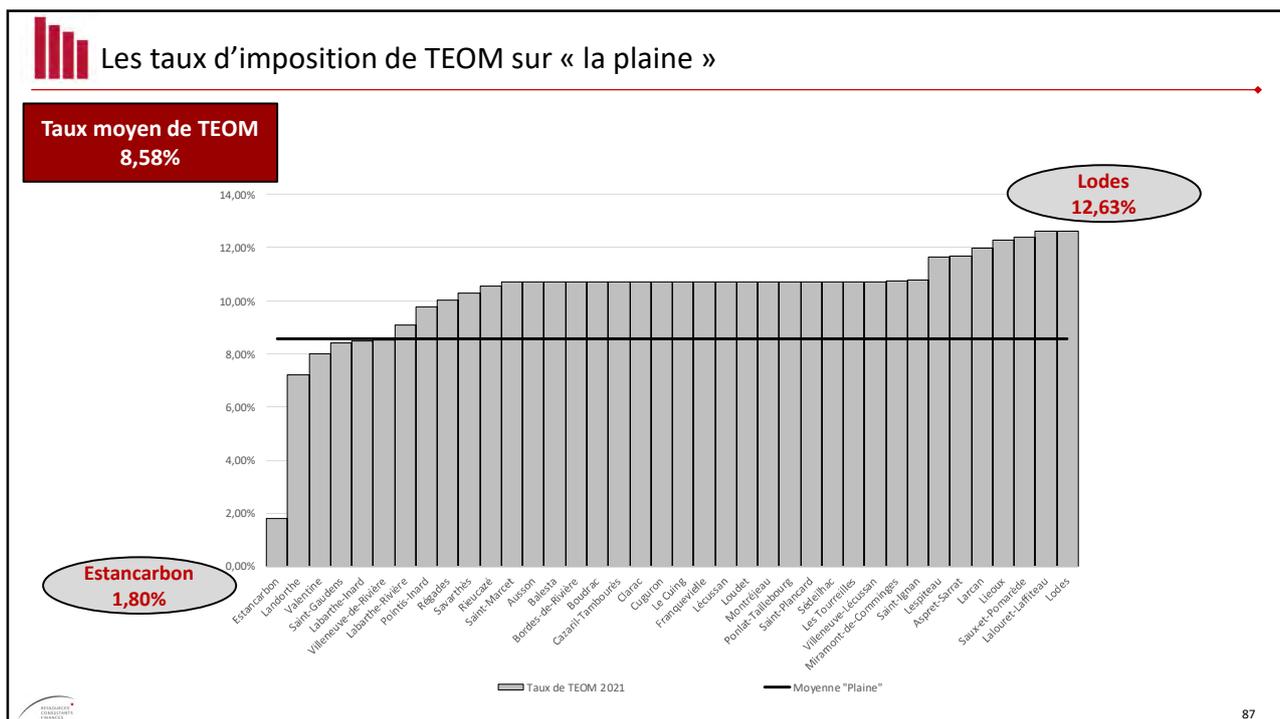
Sur les 3 ex-CC des Coteaux :
 ✓ Taux unique de TEOM : 12,00%
 ✓ Sauf pour le centre ville de l'Isle en Dodon : 13,50%

Sur l'ex-CC du Saint Gaudinois :
 ✓ Taux différenciés de TEOM par commune
 ✓ Sur la ville de Saint Gaudens : 3 zones :
 ○ Principal : 8,51%
 ○ Zone n°2 : 8,66%
 ○ Zone n°3 : 6,75%

Les taux d'imposition de TEOM sur l'ancienne CC du Saint Gaudinois

Taux moyen de TEOM
8,00%





87

Proposition d'harmonisation des taux d'imposition de TEOM sur le territoire Plaine

Proposition pour le vote des taux d'imposition de TEOM 2022 :

- 1. Rester sur des taux différenciés par commune fixés en fonction du produit demandé par le SIVOM**
(produit attendu par le SIVOM inconnu à ce jour- 03/03/22)
- 2. Adopter des taux d'imposition identiques sur le secteur de Saint-Gaudens pour tendre vers la situation actuelle du secteur de Montréjeau**
Ce taux d'imposition unique de TEOM serait de 8% en valeur 2021
- 3. Adopter un taux d'imposition unique de TEOM sur le territoire de la « plaine » compte tenu du service rendu par le SIVOM**
(niveau de service rendu par commune inconnu à ce jour-03/03/22)
Ce taux d'imposition unique de TEOM s'élèverait à 8,58% en valeur 2021

=> En fonction de l'évolution des bases nettes de TEOM en 2022 dans chaque territoire et de l'évolution du coût de collecte et de traitement des OM pour 2022, les taux d'imposition de TEOM pourront évoluer dès 2022 afin de préserver l'équilibre financier de cette compétence communautaire.

88



PARTIE 5

LA MASSE SALARIALE RETROSPECTIVE/PERSPECTIVE

ELEMENTS CLES

Temps de travail : 1 596 heures en 2021 avec objectif de s'approcher des 1 607h
 1 601 heures en 2022
 1 607 heures en 2023

En 2021, 18 départs sur les titulaires et emplois permanents :

- 4 mutations
- 11 départs à la retraite
- 3 mises en disponibilité

Les départs ne sont pas remplacés poste pour poste

Un fort turn-over : 57 départs sur le personnel contractuels (non renouvellement, démissions, mission du « vaccinodrome » non prolongée, contractuels remplaçants...)

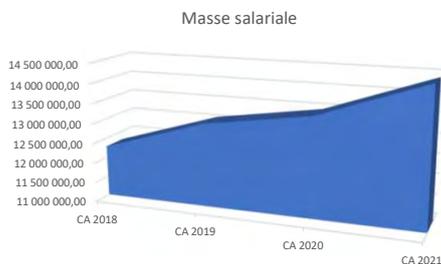
33 agents auront plus de 60 ans en 2022

La collectivité remplit ses obligations sur l'emploi des personnes handicapées : 33 agents sont concernés, pour un taux d'emploi direct de 7.18% (minimum 6% et 25 agents pour la CC), le CIAS remplit également cette obligation 4 agents sont concernés, pour un taux d'emploi direct de 6.67%

De plus, la communauté et le CIAS au travers de leur politique d'achats de fournitures ou de prestations de services, ont recours pour leur fonctionnement à des personnels reconnus handicapés,
 Ateliers du Comminges : 15 448,14 € pour 2021, 1 197 € EPAS 65

La collectivité met en place une politique de ressources humaines ambitieuse qui se traduira à long terme par des recrutements de compétence, une réflexion sur l'indemnité annuelle (CIA,...), politique de formation et souhaite fortement développer

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



En 2021, le chapitre 012 a augmenté d'environ 7%, cela s'explique

- par les nouveaux recrutements (+ 14 emplois prévus en 2021)
- par des besoins de remplacements accrus (nombreux congés maladie, maternité)
- par l'ouverture du centre de vaccination qui représente 28% de l'augmentation,
- la mise en place systématique du RIFSEEP
- par l'augmentation du SMIC (janvier et octobre), de la cotisation assurance du personnel (+ 29 000 € soit 8,5% d'augmentation par rapport à 2020)
- la prime de précarité sur les fins de contrats (5 255,88 €)

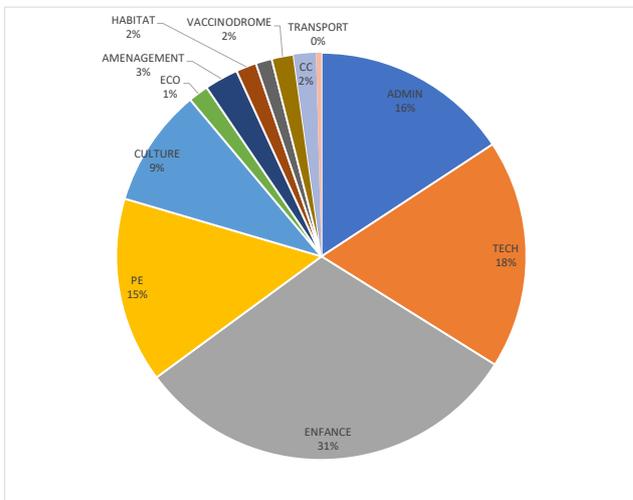
LES RECETTES LIES AU PERSONNEL

Les dépenses de personnel augmentent car la communauté de communes gère de plus en plus de projets et s'inscrit surtout dans des politiques publiques dynamiques qui encouragent le recrutement et financent également une partie des emplois :

- Conseillers numériques (prise en charge de la rémunération/attente des versements/2 ETP SMIC)
- Maison France Service (60 000 € en 2021)
- Chargés de Mission ORT et PVD
- Contrats aidés (125 023,24 € en 2021)
- Mutualisation des services avec les communes (251 667 € SIGEMA/ 100 000 € espaces verts)
- Remboursement assurance et CPAM (389 165,52 € en 2021)
- Contrat CEJ sur les coordonnateurs (135 648,80 € en 2021- légère diminution en 2022)



MASSE SALARIALE PAR GRANDE COMPETENCE



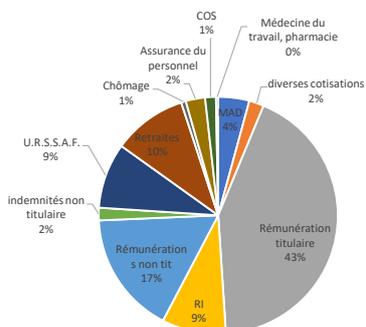
Pyramide des âges au 1er janvier 2022



LES DEPENSES DE PERSONNEL PAR ELEMENTS DE REMUNERATIONS

Le régime indemnitaire des agents est d'environ 1 109 500 €,
Soit 100 000 € supplémentaires comparés à 2021

L'adhésion aux comités des œuvres sociales représente un
cout de 213 500 €.



EVOLUTION PREVISIONNELLE

Pour 2022, la collectivité prévoit d'augmenter les effectifs très légèrement, notamment par les créations de postes réalisés en 2021:

- ✓ 1 agent pour le service finance
- ✓ 1 agent pour le service urbanisme
- ✓ 1 référent santé sur les EAJE
- ✓ 1 chargé de la commande publique

La masse salariale de 2022 augmentera notamment vu les revalorisations légales prévues (revalorisation du SMIC, GIPA, refonte des grilles des catégories C,....) et également en suivant le glissement vieillesse technicité

Enfin, la politique de stagiairisation sera continuée afin de lutter contre la précarité avec environ 20 stagiairisations pour régulariser des emplois permanents occupés par des contractuels dans les services techniques, Enfance, Petite Enfance principalement.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022

SERVICES	AGENTS	ETP	TITULAIRES	CDI	CDD	APPRENTIS	contrats aides
ADMINISTRATION GENERALE	78	70,9	52	3	19		4
HABITAT	6	6	1	2	3		
AMENAGEMENT	15	14,83	10		4	1	
ENFANCE-JEUNESSE	204	136,38	93	2	99		10
PETITE ENFANCE	70	63,66	51	4	12	2	1
CULTURE	39	31,53	33		6		
TECHNIQUE	66	64,03	57		9		
TRANSPORT	8	6,91	1	6	1		
TOTAL	486	394,24	298	17	153	3	15
CIAS	12	12	11		1		
CIAS SAAD	57	44,01	41	2	14		
TOTAL	69	56,01	52	2	15	0	0
ABATTOIRS	37	36,57		33	4		
TOTAL	37	36,57	0	33	4	0	0
TOTAL GENERAL	592	486,82	350	52	172	3	15



PARTIE 6

BILAN D'ACTIVITES 2021 DES SERVICES



PYRENEENES 2021

QUELQUES CHIFFRES

4 jours
 250 000 m² d'exposition
 219 exposants
 2 741 animaux
 31 partenaires
 6 918 scolaires
 91 022 visiteurs
 1 909 010 personnes touchées sur les réseaux sociaux

1 chef de projet à 1 ETP
 3 agents à 05,ETP sur 1 an
 Soit 105 240,94 € mais que la CC aurait pris en charge car agents internes
 Une occupation des agents techniques pour 207 410,00 € tout compris (matériel, agents,.....)

Manque sur 2021
 100 000 € du LEADER (recette)
 100 000 € pour les indemnités éleveurs (dépense)
 20 000 € solde FNADT (recette)

BILAN FINANCIER 2021

Bilan en fonctionnement des Pyrénées 2021 :

Charges à caractère général (011)	1 170 344
Charges de personnel (012) - heures supp.	38 284
Total dépenses de fonctionnement	1 208 628

Locations diverses (chapitre 70 - 7083)	300 413
Participation Région (7472)	100 000
Participation Département (7473)	100 000
Participations autres organismes (7478)	7 000
Participations autres groupements (74758)	17 749
Autres participations (74718)	80 000
Total recettes de fonctionnement	605 162

Impact sur l'épargne nette	-603 467
-----------------------------------	-----------------



CENTRE DE VACCINATION

QUELQUES CHIFFRES

OUVERTURE LE 01/06/21 au Parc expo de Villeneuve.
 32 000 injections de juin à octobre 21
 400 injections à Isle en Dodon en novembre - décembre 2021 .
 28 à Salies du Salat en novembre 2021.
 8 000 en décembre 21 à Villeneuve de R
 34 agents recrutés en saisonnier pour 12 500 heures
 16 000 € de matériel en investissements (ordinateurs, divers petits matériels,.....)

BILAN FINANCIER

Bilan en fonctionnement vaccinodrome 2021 :

Charges à caractère général (011)	29 831
Charges de personnel (012)	228 684
Investissements	16 000
Total dépenses de fonctionnement	274 515

Dotation (74718)	259 096
Total recettes de fonctionnement	259 096

Reste à charge CC	15 419
--------------------------	---------------





Aménagement durable du territoire

PLANIFICATION

- ✓ 3 déclarations de projet
- ✓ 4 Révisions allégées
- ✓ 2 Modifications
- ✓ 3 Modifications simplifiées
- ✓ 6 Enquêtes publiques réalisées
- ✓ 1 Mise à disposition du public
- ✓ 4 procédures approuvées en 2021
 - ✓ Révision allégée PLU de Saint-Frajou
 - ✓ Déclaration de Projet pour l'extension de la carrière à Villeneuve de Rivière
 - ✓ Mise en compatibilité du PLU de Villeneuve de Rivière pour la création d'un funérarium
 - ✓ Modification n° 1 du PLU de LARROQUE
- ✓ 1 PLH en cours d'élaboration
- ✓ 10 cartes communales
- ✓ 44 PLU
- ✓ 1 PLUi
- ✓ 32 communes au RNU
- ✓ 70% du territoire couvert par un document d'urbanisme
- ✓ Etude sur les énergies renouvelables
- ✓ Cartographie des différentes zones (classées, protégées,...)
- ✓ Participation au Schéma départemental d'accueil et d'habitation des gens du voyage et sa traduction sur notre territoire :
 - ✓ Terrains familiaux 20 places Saint-Gaudens
 - ✓ Aire d'accueil 20 places Saint-Gaudens
 - ✓ Aire de grand passage de 4 ha

ORT/PVD

- ✓ Recrutements de 2 chefs de projets
- ✓ Signature de la convention ORT sur Saint-Gaudens le 6/05/2021
- ✓ Approbation OPAH-RU au 16/12/2021
- ✓ Extension à la commune de Montréjeau
- ✓ Adhésion PVD pour Aurignac, Boulogne et Isle en Dodon le 18/03/2021

AUTRES MISSIONS

- ✓ 17 instructions de DIA
- ✓ 250 avis d'instructions d'urbanisme (+ 20% par rapport à 2020)
- ✓ Conseils et assistances aux communes
- ✓ Aménagement économique et traduction opérationnelle d'urbanisme

101



ECONOMIE et POLITIQUES TERRITORIALES

AIDE AUX ENTREPRISES

- ✓ 11 nouvelles demandes d'aides à l'immobilier d'entreprises
- ✓ 10 dossiers instruits
- ✓ DISPOSITIF L'OCCAL : 194 200 € alloués pour 15 dossiers d'aides à la Relance, 15 pour de l'aide aux loyers et 3 pour de l'avance remboursable.
- ✓ ACCOMPAGNEMENT PORTEURS DE PROJETS / IMPLANTATIONS : 14 porteurs de projets accompagnés pour leurs développements et recherches de locaux
- ✓ 3 implantations d'entreprises

J'ACHETE EN COMMINGES

- ✓ 217 commerces présents sur la plateforme, dont 52 professionnels inscrits en site vitrine
- ✓ 1 053 visiteurs en moyenne par mois sur la plateforme
- ✓ 1367 sessions créées
- ✓ Des campagnes publicitaires sponsorisées réalisées avec EOLAS : soldes, festivités,....
- ✓ Diverses formations (webinars, formation individuelle par la community manager,...)

Réseaux sociaux :

- Présents sur Facebook

<https://www.facebook.com/jacheteencomminges>

- 951 j'aime
- 1063 abonnés
- 100 formations

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

286 000 € de fonds de concours versés

25 dossiers traités

DIVERS

- ✓ Couveuse Maraîchère- espace test de Blajan
- ✓ Élaboration du schéma de développement économique et consommation foncière économique
- ✓ Participation au SIMI
- ✓ Suivi des projets de méthanisation
- ✓ Etude papier/pierre
- ✓ Etude structuration des abattoirs
- ✓ Participation Terra rural

102



Services techniques

BATIMENTS

- ✓ 8 agents, dont 6 agents techniques de terrain
- ✓ 40 ensembles immobiliers de toutes tailles et natures dont 18 classés ERP (établissement recevant du public)
- ✓ 629 demandes d'interventions ont été traitées en 2021 pour
 - 35% Enfance et petite enfance (crèches, ALSH, halte-garderie, Ludothèques, ...)
 - 35% Service administratif (siège St-Gaudens, Hôtel de Lassus et autres implantations administratives dont MDS Boulogne)
 - 13% sites culturels et de loisirs
 - 6,5% Office du tourisme et BIT
 - 5% bâtiments techniques dont le parc des expositions
 - 5,5% bâtiments locatifs et économiques
- ✓ 4 923 heures de travail dont 706 heures ont été valorisées en investissement par le dispositif des TRAVAUX EN REGIE.

FESTIVITE / AIRE DES GENS DU VOYAGE

- ✓ 5 agents
- ✓ Une diminution de l'occupation du parc cause COVID mais une augmentation des réunions syndicales, formations,....
- ✓ 450 occupations
- ✓ 31 configurations de salle
- ✓ 3 grandes manifestations : TOUR DE FRANCE, PYRENEENES , JAZZ EN COMMINGES

VOIRIE

- ✓ 1 550 km de voies d'intérêt communautaire gérés en régie directe
- ✓ 600 km de voies d'intérêt communautaire gérés par le SIVOM
- ✓ 56 km de revêtement de voirie réalisé soit environ 6% du réseau des coteaux
- ✓ les travaux sont réalisés pour partie à travers des marchés signés avec des entreprises (77%) et pour le reste par nos équipes en régie (23%) sur les secteurs d'Aurignac, Boulogne sur Gesse et de L'Isle en Dodon
- ✓ 4 537 heures pour le fauchage 1ere et 2eme passes pour 247 771 €
- ✓ 1 325 heures pour le comblement des nids de poules représentant 58 785 €
- ✓ En 2021, la Communauté a réalisé le fauchage sur 6 communes du périmètre du Sivom
- ✓ Autres interventions : rond point d'Estancarbon (278,5h), zones d'activités, déchèteries, Pyrénéennes 21, communes (élagages,....)
- ✓ GESTION DU DOMAINE ET ETUDES : 220 demandes dont 85% émanent d'entreprises et de concessionnaires de réseaux et 15% de particuliers



Services techniques

ENVIRONNEMENT

✓ OM

- 18 agents
- 950 points de regroupements sont aménagés sur le secteur des coteaux
- 25 tournées de nettoyage de ces PAV
- 3 141,77 tonnes d'ordures ménagères collectées sur les Coteaux
- 64 818 kilomètres parcourus avec les 3 BOM
- 954,47 kg de déchets recyclables
- 2 180,73 tonnes dans les 3 déchèteries du territoire coteaux
- 10 tournées de collectes des ordures ménagères réalisées du lundi au vendredi (5 jours)

✓ ESPACES VERTS

- 6 à 8 agents interviennent sur tous les sites de la Communauté, y compris sur des zones d'activité
- 35 communes et le syndicat mixte du musée de l'Aurignacien sont conventionnés pour l'entretien de leurs espaces verts ; pour un montant total annuel de 95 000 €
- 12 communes ont confié des prestations complémentaires de tailles, élagages ou abattages pour 21 920€ en 2021
- les sites communautaires représentent 45% de l'activité « espaces verts ».

✓ CHEMINS DE RANDONNEES

- 3 agents
- 2 680 h dont 29% pour de nouveaux aménagements et 71% pour les tâches d'entretien
- 355 heures et 238h de mars à novembre d'entretien des chemins (2 tracteurs)
- Ecorando et les jardins du Comminges complètent les interventions sur le balisage et le fauchage des chemins sur les secteurs de St-Gaudens et Montréjeau

POLE ENFANCE JEUNESSE

PETITE ENFANCE

- ✓ 5 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- ✓ 185 enfants accueillis entre 0 et 3 ans
- ✓ 5 Relais Petite Enfance
- ✓ 129 assistantes maternelles indépendantes sur l'ensemble du territoire

Pôle Jeunesse

- Un lien étroit avec les MJC du territoire
- Veille sur les dispositifs de formation en lien avec les partenaires
- Participation au dispositif « 1 jeune 1 solution »
- Coordination du « Salon Taf » dans le Comminges
- Participation au dispositif « Sup'Comminges »
- Liens étroits avec Pole Emploi et la Mission locale
- Développement d'un lieu d'information pour les jeunes à Boulogne-sur-Gesse

Pôle Enfance

- 54 écoles
- 4 ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement)
- 2 689 élèves
- Participation active aux Pyrénéennes
- L'ouverture d'un accueil les mercredis sur Montréjeau
- Participation à la « semaine nationale des fruits et légumes frais » 2022
- Plusieurs événementiels (organisés sur chaque ALAE à cause de la crise sanitaire)
- Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) : la majorité des sorties 2021 ont été annulées (ski, canoë), à la place des journées ski ont été organisées sur les mercredis
- Les séjours : hiver et printemps annulés. L'été : mini-camps Montréjeau (20 enfants), mini-camps Boulogne-sur-Gesse (20 enfants), séjour Océan (24 enfants), séjour montagne (24 enfants), séjour mer 3-5 ans (13 enfants), séjour mer 6-8 ans (26 enfants), séjour mer 9-12 ans (22 enfants), chantier pré-animateur 12-13 ans (12 enfants), séjour Aurignac (12 enfants), mini-camp Aurignac (10 enfants)
- Vacances d'Automne 2021 à Argelès Gazost (32 enfants), mini-camp Argelès Gazost (14 enfants).

Pôle Parentalité

- ✓ 4 ludothèques communautaires, une en création.

	MONTREJEAU	SAINT-GAUDENS	L'ISLE-EN-DODON	BOULOGNE
ACCUEIL PUBLIC	1361	532	1656	89

- ✓ travail sur les CLAS
- ✓ Aide à la parentalité- mission transversale

Equipements

PISCINE

Ouverture juillet-aout
 6 127 entrées (-19% / 2020)
 Année 2021 marquée par les travaux
 5 emplois saisonniers



MAISON GARONNE :

Ouverture 01/07/2021 au 30/11/2021
 750 visiteurs (individuels, groupes, écoles)
 Diverses animations
 1 agent et 1 apprenti animent le site

MEDIATHEQUE

7 emplois dont 5 temps complets
 1 682 abonnés dont 1 237 du territoire
 10 000 € de recettes
 Diminution de la fréquentation due au COVID (entre 130 personnes par semaine contre 400 antérieurement)
 Développement d'une antenne sur Boulogne
 Accueil de la ludothèque dans les locaux depuis 2021



CINEMA

Réouverture le 19/05/2021
 Pass sanitaire le 28/08/21
 2 films par semaine
 1 995 entrées
 7.855,50 € de recettes

CONSERVATOIRE

24 professeurs
 4 agents administratifs
 Une rentrée 2021 « normale »
 une baisse de 10% de l'effectif qui peut s'expliquer par l'effet COVID et le départ d'un professeur entraînant une quarantaine d'élèves qui suivaient ses cours d'ensemble et qui l'ont rejoint dans sa structure personnelle.
 Recettes : environ 100 000 €
 466 élèves (dont 52 classe CHAM)
 334h15 de cours/semaine
 Dont 35h45 pour des interventions scolaires
 56 écoles

MAISON DE L'ARBORETUM

1 503 visiteurs
 76 jours d'accueil de mai à octobre
 18 animations tout public
 16 sorties scolaires

TERRAIN DE TENNIS DE LABORDETTE

Occupé en 2021 par les gens du voyage

AUTRES SERVICES

SERVICE LOCAL DE L'HABITAT

	Entente Habitat	Dont territoire Cœur et Coteaux du Comminges
Contacts, personnes renseignées	1 036	526
Nombre de permanences assurées	162	90
Visites à domicile	607	356
Dossiers de demande subventions	338	197
- dont Habiter Mieux (rénovation énergétique)	273	157
- dont Adaptation âge/handicap	53	31
- dont Mixtes*	8	5
- dont locatifs sociaux	4	4
Montants de travaux des 338 dossiers	7 260 000 €	4 225 000 €
Montants de subvention des 338 dossiers	4 786 000 €	2 796 000 €
Nombre de dossiers de paiement	254	159

SECRETARIAT DE MAIRIE

36 communes au 1er janvier 2022 (Conventions conclues pour 3 ans renouvelables)
 10 secrétaires de mairie formées au métier
 6 agents à temps complet 36 h
 1 agent à temps partiel 90 %
 3 agents à temps non complet : 33 h – 16 h – 12 h
 3 nouvelles adhésions (LE CUIING en février – ALAN en septembre – SAINT-IGNAN en octobre)
 2 recrutements par mutation interne
 6 remplacements temporaires sur communes non adhérentes : NIZAN-GESSE, SARRECAVE, ST LOUP EN COMMINGES, SAINT-LAURENT, SAMAN CIADOUX
 Renfort assuré sur 1 commune (SAINT-ANDRE) 4 heures hebdo toute l'année 2021

TRANSPORT

- ✓ 5 conducteurs receveurs, navettes MOVIGO-MOVIBUS
- ✓ 1 conductrice attitrée MOVIBUS
- ✓ 1 contrôleur de route en alternance
- ✓ 4 véhicules :
 - ✓ 1 véhicule de 30 places,
 - ✓ 1 véhicule de 22 places,
 - ✓ 1 véhicule de 9 places,
 - ✓ 1 véhicule destiné au transport des personnes à mobilité réduite
- ✓ 2 lignes de transport du lundi au samedi :
 - ✓ 6 parcours en rotation pour les quartiers, 180 km
 - ✓ 1 navette express Gare- Zones commerciales, 250 km
 - ✓ 15 970 tickets vendus pour un montant de 12 187 euros
 - ✓ 150 Cartes de gratuité
- ✓ MOVIBUS : 2 813 trajets
 26 cartes de gratuité,
- ✓ Transports à la Demande
 1 300 personnes transportées soit environ une progression de 30% (1 007 en 2020),
 32 600 Km effectués soit un coût d'environ, 1.50 € par km.

SERVICES SUPPORTS

JURIDIQUE/ACHATS

3 agents
 38 marchés passés en 2021 pour 2 043 764 €
 40% concernent les services, 36% les fournitures et 24% des travaux

COMMUNICATION

118 400 HORIZON COMMINGES PUBLIÉS

10 PANNEAUX LUMINEUX
 1 à la ZAC des Landes
 4 à Saint-Gaudens
 1 à Aurignac
 1 à Boulogne-sur-Gesse
 1 à Isle-en-Dodon
 2 à Montréjeau

2 675 ABONNÉS PAGE DE LA CC
6 717 ABONNÉS PAGE LES PIRÉNÉENNES

9 400 VUES L'ANNÉE 2021
90 000 VUES 2022

5 SITES INTERNET
communauté.comminges.fr
 casj.comminges.fr
 maison-arboretum.comminges.fr
 mediatheque.comminges.fr

87 368 HORIZON COMMINGES DISTRIBUÉS EN BOITES AUX LETTRES

15 190 VISITEURS SUR SITE INTERNET
communauté.comminges.fr
 casj.comminges.fr
 maison-arboretum.comminges.fr

Facebook

- Communauté de Communes (1 page & 1 compte)
- Centre social Azimut (1 page)
- CASJ (1 compte)
- Maison de l'Arboretum (1 page)
- Médiathèque (1 compte)
- Conservatoire (1 compte)
- Ludothèque Montréjeau (1 page)
- Les Pyrénéennes (1 page)
- L'achète en Comminges (1 page)

LinkedIn

- Communauté de Communes (1 page & 1 compte)

Instagram

- Communauté de Communes
- Maison de l'Arboretum
- Les Pyrénéennes

YouTube

- Communauté de Communes
- Les Pyrénéennes

Ressources Humaines

9 agents
 5 890 bulletins de paie
 4 News letters RH envoyées aux agents
 4 Comités techniques organisés + 3 CHSCT
 1 075 contrats rédigés (actes administratifs tous statuts confondus)
 34 agents promus sur les 105 promouvables

COVID

118 agents concernés
 948 jours d'autorisation spéciale d'absence
 384 jours de maladie
 3 230 masques durables fournis

FINANCES

9 agents
 11 budgets
 4 922 titres et 8 900 mandats sur le BP principal

Direction de l'informatique

4 agents dont 3 informaticiens Collaboratif - Adoption de Teams :
 25 sites
 300 comptes utilisateurs ■ 45 équipes créées
 14 serveurs ■ 348 utilisateurs internes
 300 ordinateurs
 30 copieurs ■ 165 invités
 12 100 mails échangés en 2021



La section de fonctionnement

Dans la continuité des années 2019, 2020, 2021 les charges à caractère général doivent se stabiliser,

simplification des procédures internes visant à optimiser la dépenses : déploiement du logiciel finance, engagement obligatoire de la dépense,

optimisation de la procédure d'achat et lancement des marchés publics pour toutes les fournitures, groupement de commande plutôt que de commander au coup par coup et cela pour tous les services

Le chapitre 011 sera contenu au maximum en prenant en compte l'inflation, le prix du gasoil, **les frais de déplacements**, les études prévues, et la participation au Tour de France 2022.

Enfin, la communauté continue de développer ses services aux habitants, et de fait cela augmente certaines charges (mercredi sur Montréjeau, développement des séjours, équipement informatique, abonnements numériques divers logiciels, licences....)

Cette année 2022 sera marquée par la volonté de mettre en avant les équipements en participants aux semaines nationales :

- semaine de la Petite Enfance
- Journée Maison Garonne
- Journée Parentalité
- Semaine des fruits et légumes

Sur les recettes, il faudra continuer à avoir une vigilance particulière et être dynamique pour aller chercher des subventions.

Au moment du budget, une réflexion sur les tarifs des services devra être engagée (ludothèque, SIGEMA, CONSERVATOIRE)₁₀



L'évolution des compétences

Après l'année 2021, les compétences devraient se stabiliser. Des discussions seront engagées sur les modes de gestions de la collecte des déchets, de la voirie, des CLAS.

La CLECT devra se réunir pour évoquer les sujets suivants :

- Chenil
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Répartition de la TAM

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DES ABATTOIRS + grands travaux sur les 2 structures

LES PRESTATIONS AUX COMMUNES devront être travaillées pour se transformer en service commun selon les règles en vigueur



Les investissements de 2022

Concernant les grands travaux d'investissements, en 2022, la communauté de communes poursuivra les investissements prévus les années antérieures : la voirie, la piscine d'Aurignac, la réhabilitation de son patrimoine, l'acquisition d'ordinateurs et matériel bureautique, le chenil, les abattoirs,....

Un des grands enjeux de ce mandat sera la réhabilitation et l'entretien du patrimoine immobilier, effectivement de nombreux bâtiments souffrent de désordres énergétiques ou techniques divers. Dans le cadre du PCAET, du plan de relance et de la sécurité au travail des agents, la réhabilitation et l'entretien devront être programmés. Des travaux très importants sur l'Hôtel de Lassus vont être engagés, ainsi que la réhabilitation de la déchèterie de Blajan et des travaux sur le musée d'Aurignac

Le soutien à l'immobilier d'entreprise sera poursuivi, il permet l'attractivité de notre territoire et de favoriser l'implantation d'entreprises pour soutenir l'économie, à la fois par la création d'emploi et de ressources fiscales nouvelles pour le territoire,

Les fonds de concours continueront afin de renforcer la solidarité entre la communauté et les communes. Le règlement a été élargi pour soutenir les plus petites communes.

Enfin, la communauté continuera l'acquisition de véhicule électrique afin de renouveler la flotte et de la convertir vers des énergies plus propres, il sera également prévu l'acquisition de matériel pour la collecte des déchets et la voirie épareuse

Courant 2022, pour plus de clarté et de précisions budgétaires, la collectivité s'engagera dans des APCP (autorisations de programme et de crédits de paiements) afin de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements, et de créer une vision à plus long terme des dépenses publiques locales et d'en améliorer l'efficacité.

Les grandes opérations d'équipements de 2022

Opérations en continuité des années précédentes :

- 17-009 : Travaux L'Ilot Z'enfants
- 18-003 : Piscine d'Aurignac
- 19-003 : Matériel et réseaux informatiques : renouvellement du parc,
- 19-006: PLUj ?
- 19-008 : Rénovation de l'Hôtel de Lassus
- 20-001 : rénovation et aménagement du siège

Nouvelles opérations :

- 22-001 : pool routier 2022-2024
- 22-003 : aire d'accueil des gens du voyage
- 22-004 : fablab

Opérations prioritaires pour la communauté :

- Fonds de concours aux communes (350 000 €)
- 19-011 : Aides à l'immobilier d'entreprises (400 000 €)

Participation au capital de la SCIC : 210 000 €

Participation à l'investissement numérique de l'OT : 200 000 €

Etude des rebours pour les projets de méthanisation : 200 000 €

Les budgets annexes

Budget annexe : Bâtiments productifs de revenus

- Petits travaux d'entretien
- Bordebasse, Péguilhan, Gavastous, Bâtiment RIBERO
- Vente du patrimoine

Budget annexe ZA Ribero :

Aménagement et commercialisation de la zone, notamment déplacement ligne électrique, gestions des eaux pluviales,...

Budget annexe Papayet Soubeille :

Continuer la commercialisation : 9 lots dont 1 commercialisé

Budget annexe Lécussan :

Finir la commercialisation

Budget annexe ZAC des landes :

Continuer la commercialisation : 26 lots dont 6 ont fait l'objet d'une commercialisation

Budget annexe ZAC Ouest :

- Aménagement de la zone*: 100ha dont 60 déjà occupés, Reste à aménager et requalifier en 6 tranches 40 ha
- Création de la zone, études environnementales, acquisition,.....*
- Arrêté d'autorisation de la ZAC attendu pour fin 2022*
- Travaux en 2023*

Budget Ausson Ponlat :

Commercialisation : 6 lots dont 1 vendu

Budget Régie des transports:

Achats de véhicule, fonctionnement courant et/ou projet de relocalisation